



FORMATION SUR LE BUDGET- PROGRAMME

RAPPORT FINAL

Sommaire

Sommaire	1
Introduction	2
I. Présentation générale du ministère.....	4
II. Contexte et revue de l'action ministérielle en 2019.....	6
2.1. Contexte de l'action ministérielle.....	6
Tableau n°01 : Situation de l'exécution budgétaire 2019 du MPE	7
Figure n°01 : Répartition des dotations budgétaires 2020 du MPE	8
Tableau n°02 : Situation de l'exécution budgétaire au 30 juin 2020 du MPE.....	8
2.2. Revue de l'action du MPE dans la première année de mise en œuvre de la LPDSE 2019-2023.....	9
III. Les orientations stratégiques du secteur	11
Tableau n°05 : Articulation de la stratégie sectorielle au PSE	13
IV. Cadre de performance du ministère	14
4.1. Programme budgétaire 3 : « optimisation du système d'offre d'électricité ».....	14
4.2. Programme budgétaire 2 : « Electrification rurale et énergies renouvelables ».....	16
4.3. Programme budgétaire 3 : « sécurisation de l'approvisionnement en hydrocarbures et combustibles domestiques »	18
4.4. Programme budgétaire 4 : « Pilotage, coordination et gestion ».....	20
V. Programmation triennale des crédits 2021, 2022, 2023.....	21
Figure 1 : Répartition des dépenses du MPE par programmes budgétaires.....	22
VI. Tableau récapitulatif des projets/programmes par programme budgétaires	23
VII. Tableau de budgétisation en AE-CP 2021-2023	27
VIII. Echéanciers sur les ressources en AE-CP	34
Tableau : Echéanciers sur ressources internes	34
Tableau : Echéanciers sur ressources externes	37
IX. Conclusion	41
9.1. Dispositif de suivi évaluation	41
9.2. Défis et Contraintes.....	41
ANNEXES :.....	43
Annexe 1 : PAP programme budgétaire 1 « Optimisation du système d'offre d'électricité »	44
Annexe 2 : PAP programme budgétaire 2 « Electrification rurale et énergies renouvelables »	58
Annexe 3 : PAP programme budgétaire 3 « sécurisation de l'approvisionnement en hydrocarbures et combustibles domestiques ».....	70
Annexe 4 : PAP programme budgétaire 4 « Pilotage, coordination et gestion »	80
Annexe 5 : Rapport de formation sur le budget-programme	88
Annexe 6 : Mesures en rapport avec les ENR et EE de la LPDSE 2019-2023 inscrites dans le DPPD 2021-2023.....	95

Introduction

Le document de programmation pluriannuelle des dépenses (DPPD) encore appelé budget-programme est instauré par l'Union économique et monétaire ouest Africaine (UEMOA) dans la directive N° 06/2009/CM/UEMOA du 26 juin 2009 portant loi de finances au sein de l'union. Il constitue, aujourd'hui, l'outil programmatique de référence de la gestion budgétaire au sein l'espace UEMOA. Dans l'optique de promouvoir la performance dans le cadre de la réforme des finances publiques, l'ensemble des Etats membres de l'union se sont inscrits dans une réforme budgétaire qui permet, de passer d'une approche de budget de moyens, peu soucieuse des résultats à atteindre, à une approche de budget programme jugée plus efficace et plus efficiente dans l'exécution des dépenses publiques. La directive communautaire est transposé au Sénégal par la loi organique n° 2011-15 du 08 juillet 2011 modifiée par la loi organique n° 2016-34 du 23 décembre 2016 relative aux lois de finances (LOLF).

En référence à la directive 06/2009/CM/UEMOA et à la LOLF de 2016, le Ministère du Pétrole et des Energie (MPE) a validé la Lettre de Politique de Développement du Secteur de l'Energie (LPDSE) pour la période 2019-2023. La LPDSE 2019-2023 participe de la nécessité, pour le secteur, de se doter d'un cadre de référence en cohérence avec le PSE¹. De portée stratégique, la LPDSE 2019-2023 canalise la politique du secteur, formalise sa vision et définit les axes stratégiques. Elle fixe les objectifs majeurs et détermine les principaux programmes du secteur. A cet égard, l'objectif global à l'horizon 2023 est de « Renforcer l'accès de tous à une énergie en qualité et en quantité suffisantes à moindre coût, durable et respectueuse de l'environnement » à travers quatre (4) orientations stratégiques constituant les principaux axes d'intervention prioritaires en réponse aux défis majeurs identifiés. Il s'agit (i) de la sécurisation de l'approvisionnement en hydrocarbures du pays en quantité, en qualité suffisantes et au moindre coût et de la mise en place des conditions juridiques, institutionnelles, opérationnelles pour tirer le meilleur avantage des ressources pétrolières et gazières ; (ii) du renforcement de l'accès à l'électricité avec une bonne qualité et une continuité de service à moindre coût, de façon durable et respectueuse de l'environnement ; (iii) de la promotion de l'accès durable des populations aux combustibles modernes de cuisson par l'utilisation de technologies efficaces et innovantes et de (iv) du renforcement du financement, de la gouvernance, de la régulation et du suivi-évaluation du secteur.

A l'instar des autres départements ministériels et conformément à la LOLF, le MPE est dans l'obligation de se doter de document de programmation pluriannuelle des dépenses (DPPD) qui est un instrument budgétaire sectoriel pluriannuel glissant. Elaboré avant les conférences budgétaires auxquelles il sert de base de discussions, le DPPD permet d'identifier les outils nécessaires à la formulation, la structuration et la budgétisation des programmes. Dans le cadre du cadrage budgétaire, le DPPD est ensuite actualisé, après les arbitrages définitifs.

Faisant partie des annexes du projet de loi de finances selon l'article 45 de la LOLF, le DPPD est établi en cohérence avec le DPBEP. Ainsi, il prévoit, pour une période

¹ Le PSE 2014-2035 considère le règlement de la question vitale de l'énergie comme une des conditions préalables pour l'atteinte des objectifs d'urgence du pays.

minimale de trois (3) ans, à titre indicatif, l'évolution des crédits et des résultats attendus sur chaque programme en fonction des objectifs poursuivis (article 52)². A cet effet, le présent DPPD présente l'évolution budgétaire des programmes selon le périmètre du MPE.

Dans un contexte principalement marqué par les perspectives de production locale de gaz et de pétrole mais également de baisse significative du coût du kWh avec la mise en œuvre de la stratégie « gas to power » le DPPD du MPE présente sur la période 2021-2023 les engagements du secteur ainsi que les différentes réformes déclinées par la politique sectorielle. Ce document, couvrant la période de 2021 à 2023, comprend, en sus de la présentation du mandat et de l'organisation du MPE, cinq (5) grandes parties : (i) le contexte de l'action du MPE ; (ii) les orientations stratégiques du MPE ; (iii) une présentation du cadre de performance des résultats ; (iv) la programmation pluriannuelle glissante des dépenses mettant en exergue le lien entre l'évolution de l'allocation et celle des dépenses par programme et (v) le dispositif de suivi-évaluation, les difficultés et les défis dans la mise en œuvre. En outre, les différents plans annuels de performance (PAP) des programmes du Ministère du Pétrole et des Energies (MPE) seront présentés en annexe.

² L'article 52 de la loi organique n° 2011-15 du 08 juillet 2011 modifiée par la LOLF n°2016-34 du 23 décembre 2016 dispose que « les programmes s'inscrivent dans des documents de programmation pluriannuelle des dépenses par ministères, budgets annexes et comptes spéciaux cohérents avec le document de programmation budgétaire et économique pluriannuelle ... ».

I. Présentation générale du ministère

Le Ministre du Pétrole et des Energies veille à l'adéquation des choix technologiques spécifiques aux sources d'énergies solaire, hydraulique et éolien et s'assure de la valorisation des acquis scientifiques et technologiques. Au regard du **décret n° 2017-1574 du 13 septembre 2017** relatif aux attributions du Ministre du Pétrole et des Energies et, ce dernier est sous l'autorité du Premier Ministre, prépare et met en œuvre la politique définie par le Chef de l'Etat dans le secteur des énergies et des hydrocarbures. Il assure la promotion, l'exploration et la gestion des zones prospectives pour les hydrocarbures. Il a l'initiative et la responsabilité des actions suivantes :

- la promotion, l'orientation, la réglementation, la coordination et le contrôle des activités de recherche, d'extraction et de production du pétrole brut, du gaz naturel et autres hydrocarbures ;
- le développement de la transformation des hydrocarbures en produits semi-finis ;
- la gestion des normes et spécifications des produits pétroliers, le contrôle de la qualité de ces produits et la lutte contre la fraude ;
- la mise en place d'un cadre institutionnel et légal pour renforcer la compétitivité et la concurrence en vue du développement du secteur du pétrole et des énergies ;
- la réglementation et le contrôle de la constitution et de la gestion des stocks de sécurité des produits pétroliers ;
- la collecte et la diffusion de la documentation scientifique et technique relative aux secteurs du pétrole et des énergies :
 - la sécurisation des approvisionnements en hydrocarbures et en énergies ;
 - l'utilisation rationnelle et durable des ressources énergétiques ;
 - la mise en œuvre et le suivi d'un programme de couverture totale du territoire national en électricité ;
- l'intensification des actions de mise en œuvre et de suivi des programmes énergétiques conventionnels et non-conventionnels en faveur du monde rural ;
- la réglementation, le contrôle et l'orientation de la production, du transport et de la distribution des énergies conventionnelles et des énergies nouvelles et renouvelables ;
- le développement des ressources humaines dans le secteur du pétrole et des énergies
- la mise en œuvre et le suivi de la politique du Gouvernement en matière d'économie d'énergie et de promotion d'énergie renouvelable ;
- l'intensification de l'action de sensibilisation à l'utilisation du gaz comme source d'énergie domestique.

Au titre du décret n°2020-924 du 03 Avril 2020 portant organisation du Ministère du Pétrole et des Energies comprend :

- **le Cabinet et les services rattachés**, composés de l'Inspection interne, du Bureau de Presse et de Communication, du Secrétariat Permanent à l'Energie, de l'Unité d'Exécution et de Gestion GES-PETROGAZ, de la Cellule juridique et du SP-CNH ;
- **le Secrétariat général et les services rattachés**, composés de la cellule de passation des Marchés, de la cellule des études , de la planification et du Suivi-

évaluation, de la cellule informatique et des Technologies de l'Information, de la cellule genre et équité et du bureau du courrier et des archives ;

- **les Directions**, composées de la Direction de l'Electricité, de la Direction des Hydrocarbures, de la Direction de la Stratégie et de la Réglementation et de la Direction de l'Administration générale et de l'Equipement.

Le ministère compte d'autres entités que sont :

- le Secrétariat permanent du Comité national des Hydrocarbures ;
- le Secrétariat permanent à l'Energie ;
- l'Agence Sénégalaise d'électrification Rurale ;
- l'Agence de L'Economie et de la Maîtrise d'énergie ;
- l'Agence pour Promotion les Energies renouvelables ;

D'autres structures sont sous tutelle du MPE. Il s'agit de la Société nationale d'Electricité (SENELEC), de la Société africaine de Raffinage (SAR), de la Société des Pétroles du Sénégal (PETROSEN) et de la Commission de Régulation du Secteur de l'Electricité (CRSE).

II. Contexte et revue de l'action ministérielle en 2019

Cette partie du DPPD présente le contexte macroéconomique et social dans lequel se déroule l'action du secteur de l'énergie en référence aux orientations du PSE. Ce contexte inclut d'une part une analyse de l'exécution du budget du MPE en 2018 et 2019. D'autre part, elle passe en revue l'action du ministère en rapport aux objectifs et résultats ciblés dans le cadre de la première année d'exécution de la LPDSE 2019-2023.

2.1. Contexte de l'action ministérielle

Le Sénégal a adopté depuis 2014 le Plan Sénégal Emergent, cadre référentiel de sa politique économique et social dans une perspective d'inscription des politiques publiques dans la trajectoire de l'émergence vers l'horizon 2035. Dans le cadre de la mise en œuvre de sa phase II, 2019-2023, le PSE ambitionne de réaliser, à travers la transformation structurelle de l'économie, une croissance forte, inclusive et durable pour le bien-être des populations. Cela nécessite, entre autres, d'élargir la base productive de l'économie et de renforcer la participation effective des populations aux actions de développement. Facteur déterminant pour l'activité économique, le secteur de l'énergie doit être plus compétitif, à travers d'une part, la baisse du coût, et d'autre part, le renforcement de l'accès, notamment en milieu rural. Assurer l'accès universel aux services modernes d'énergie, notamment en milieu rural, constitue, à ce titre, une priorité pour les pouvoirs publics et s'inscrit en droite ligne avec l'atteinte de l'ODD 7. L'objectif est de faire passer la proportion de la population ayant accès à l'électricité en milieu rural de 41,9% en 2017 à 81,6% en 2023. Pour permettre aux populations d'avoir accès à des services énergétiques de qualité en milieu rural, le gouvernement entend mettre l'accent sur (i) l'élargissement de l'électrification rurale et (ii) l'accroissement de l'offre avec un mix énergétique à moindre coût.

En outre, dans une perspective de développement des capacités de production et de fourniture d'une électricité de qualité, le secteur de l'énergie a engagé une batterie de réformes importantes portant sur l'amélioration du cadre légal et institutionnel favorable notamment pour le développement du secteur gazier local et le renforcement des capacités des acteurs du secteur. Ces réformes contribueront, entre autres, à améliorer l'attractivité du secteur, renforcer la régulation et assurer la transparence dans la mise en œuvre.

Le budget, hors financements extérieurs, alloué au Ministère du pétrole et des énergies (MPE) pour l'année 2019 se chiffre à 24.041.313.642 Fcfa, dont les 18.767.000.000 Fcfa, soit 78%, sont affectés aux transferts en capital. Cette dotation prend en charge le financement des projets au niveau des agences et programmes du Ministère.

Les crédits du Ministère du Pétrole et des Energies (MPE) pour l'année 2019 hors ressources extérieures et hors dépenses de personnel (titre 2) s'élèvent à **quarante-sept milliards quarante et un million trente-neuf mille cent quatre-vingt-quatre (47 041 039 184) FCFA** au titre de la LFI 2019. Les crédits ont subi des diminutions d'une valeur de **dix milliards cinq cent vingt-cinq millions cent vingt et un mille six cent sept (10 525 121 607) FCFA** portant les crédits ouverts à **trente-six milliards cinq cent quinze millions neuf cent dix-sept mille cinq cent soixante-dix-sept (36 515 917 577) Fcfa**. La part la plus importante des

crédits (66%) est affectée aux transferts en capital soit **vingt-quatre milliards quatre vint neuf millions dix-neuf mille neuf cent cinquante-trois (24 089 019 953) FCFA.**

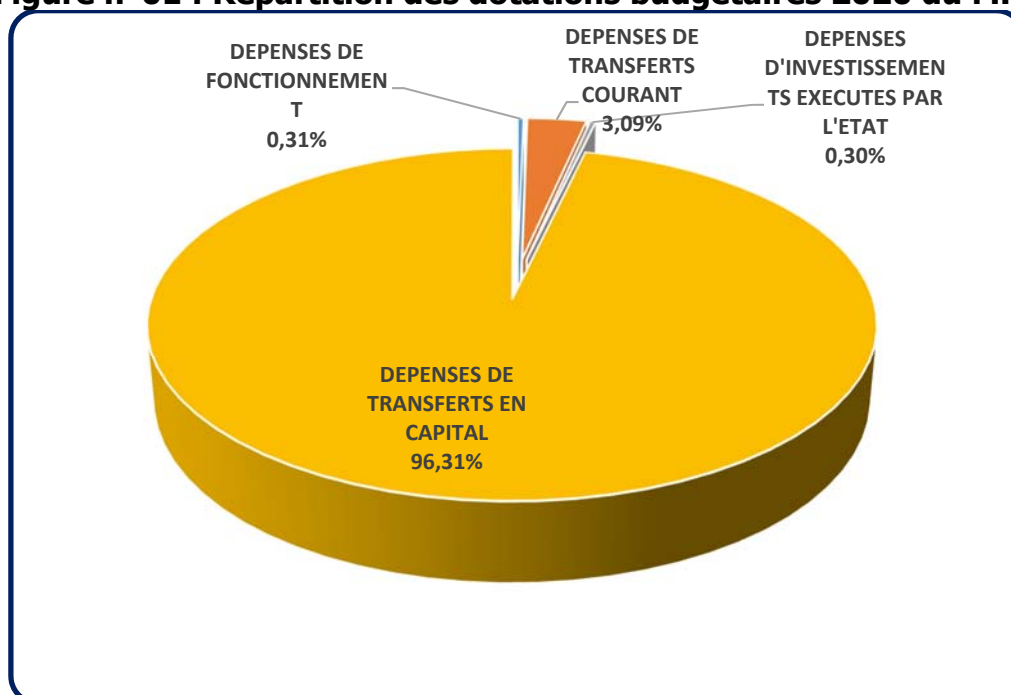
L'analyse de l'exécution des crédits alloués de 2019 fait ressortir un taux d'engagement de 86,9% au 31 décembre 2019. Ce niveau d'exécution relativement satisfaisant en 2019 s'explique principalement par l'engagement de la totalité (100%) des crédits au titre des transferts courants et de la presque totalité (96,2%) des dépenses de fonctionnement. Le tableau ci-après présente le niveau d'engagement des dépenses du MPE pour l'année budgétaire 2019.

Tableau n°01 : Situation de l'exécution budgétaire 2019 du MPE

Nature économique	Crédits ouverts	Montants engagés	Taux d'engagement
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	479 052 307	460 838 173	96,2%
DEPENSES DE TRANSFERTS COURANT	11 439 381 000	11 439 381 000	100,0%
DEPENSES D'INVESTISSEMENTS EXECUTES PAR L'ETAT	508 464 317	431 162 293	84,8%
DEPENSES DE TRANSFERTS EN CAPITAL	24 089 019 953	19 397 259 506	80,5%
DEPENSES D'INVESTISSEMENTS EXECUTES PAR L'ETAT	36 515 917 577	31 728 640 972	86,9%

Pour l'année budgétaire 2020, les crédits ouverts du Ministère du Pétrole et des Energies (MPE) hors ressources extérieures et hors dépenses de personnel (titre 2) s'élèvent à **cent vingt-huit milliards trois cent cinquante et un millions trois cent trois mille six cent cinquante et un (128 351 303 651) Fcfa.** Il s'agit des dotations au titre de la LFI 2020 de **cent trente-deux milliards quarante-trois millions deux cent quarante-cinq mille sept cent quatre-vingt-trois (132 043 245 783) FCFA** ajustées des différentes ponctions d'un montant de **trois milliards six cent quatre-vingt-onze millions neuf cent quarante-deux mille cent trente-deux (3 691 942 132) FCFA.** Ces crédits sont répartis au titre des « biens et services » pour une enveloppe en 395.453.9791 Fcfa et les transferts courants pour une dotation budgétaire de 3.963.919.280 Fcfa. Pour les investissements exécutés par l'Etat, des crédits d'un montant de 379.173.388 Fcfa sont dotés et pour les transferts en capital la dotation est de 123.612.757.192 Fcfa. La répartition des crédits au titre de la LFI 2020 est présentée par la figure ci-après.

Figure n°01 : Répartition des dotations budgétaires 2020 du MPE



Au 30 juin 2020, sur des crédits ouverts pour le compte du département de l'ordre de **cent vingt-huit milliards trois cent cinquante et un millions trois cent trois mille six cent cinquante et un (128 351 303 651) FCFA**, il a été engagé **cent quinze milliards cent quarante millions quatre-vingt-quinze mille cinq cent deux (115 140 095 502) F CFA**, soit un taux d'exécution de 89,7%. Une autorisation d'ouverture globale d'un montant de **cent cinq milliards huit cent vingt-quatre millions quatre vint huit mille quatre cent vingt-trois (105 825 088 423) F CFA**, soit 92% des crédits engagés a été effectivement mandaté et payé. Au 30 juin 2020, les crédits restants disponibles pour le département sont de **treize milliards deux cent onze millions deux cent huit mille cent quarante-neuf (13 211 208 149) FCFA**.

Tableau n°02 : Situation de l'exécution budgétaire au 30 juin 2020 du MPE

Nature économique	Crédits restant	Montants engagés	Taux d'exécution
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	395 453 791	147 236 187	37,2%
DEPENSES DE TRANSFERTS COURANT	3 963 919 280	2 031 150 070	51,2%
DEPENSES D'INVESTISSEMENTS EXECUTES PAR L'ETAT	379 173 388	205 452 053	54,2%
DEPENSES DE TRANSFERTS EN CAPITAL	123 612 757 192	112 756 257 192	91,2%
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENTS EXECUTES PAR L'ETAT	128 351 303 651	115 140 095 502	89,7%

Des contraintes ont été notées au titre de l'exécution budgétaire 2020 du MPE. Il s'agit notamment des ponctions de crédits et des difficultés pour les structures d'avoir des autorisations d'ouverture du système. Les contraintes concernent également l'avènement de la CODIV-19 au mois de mars 2020. Cette pandémie a eu comme conséquence un réaménagement budgétaire à travers une ordonnance autorisant la ponction de certains crédits. En outre, la suspension provisoire en début d'année de la mise en œuvre du budget-programme et le retour du budget en ligne a été une limite majeure de l'exécution.

2.2. Revue de l'action du MPE dans la première année de mise en œuvre de la LPDSE 2019-2023

L'exercice 2019, première année de la LPDSE 2019-2023, s'est illustré par de nombreux acquis et résultats probants dans le secteur. Ces résultats, consécutifs à la mise en œuvre d'actions à travers les structures et outils opérationnels du département peuvent être sériés suivant les quatre programmes budgétaires.

Au niveau du volet « optimisation du système d'offre d'électricité », la puissance totale installée a été portée à 1229 MW avec la mise en service de nouvelles centrales. Il s'agit, entre autres, de la centrale solaire de Diass (15 MW), de la première tranche d'une puissance (55 MW) de la centrale éolienne de Taïba Ndiaye et de la centrale flottante Karpowership de 120 MW. Il convient de noter que le coût variable de production est passé de 63 Fcfa en 2019 à 63,53 Fcfa/kWh en 2019 pour une cible de 59 Fcfa. Cependant, la qualité de service s'est améliorée avec l'Energie Non Distribuée (END) qui de 22 GWh en 2018 à 16 en 2019.

Le réseau électrique s'est densifié avec un meilleur maillage du territoire. A ce titre, il faut noter, d'une part pour le transport, la ligne 225 kV Tamba-Kolda-Ziguinchor et des postes de haute tension de Kolda et Ziguinchor ainsi que la mise en service du poste haute tension 225/30 kV de Diamniadio. D'autre part, pour la distribution le renforcement du réseau de 6,6 à 30 kV à Dakar l'extension et de densification du réseau de distribution à Dakar et dans les régions ont permis de développer les ventes, d'améliorer la fiabilité et la qualité de service et de réduire les pertes. Ces réalisations ont également permis de sécuriser l'alimentation de la clientèle basse tension.

S'agissant de la promotion de l'efficacité énergétique, la diffusion des lampes à éclairage efficace ont permis de réduire les consommations finales d'énergie de 23.780 MWh et les dépenses d'électricité de 02 milliards 820 millions de franc CFA. De même, le suivi et l'analyse des factures d'électricité de l'Administration dans le cadre du projet SARDEL ont permis de réaliser un gain financier de 1,045 milliards FCFA en 2019.

Dans le volet « électrification rurale et énergies renouvelables », les actions des différents projets notamment de l'ASER, du PUDC et de SENELEC ont permis de relever substantiellement le taux d'électrification rurale, même si la cible de 60% n'a pas été atteinte. En effet, partant de 42,3% en 2018, le TER s'établit à 53,9% en 2019 en dépit de quelques difficultés liées notamment à la mobilisation des financements.

Les actions mises en œuvre dans le cadre de la promotion des Energies renouvelables ont permis de rehausser la part d'énergie renouvelable dans le mix énergétique. Elle est de 13,68% en fin 2019. Dans le domaine social et communautaire, d'importantes réalisations sont notées. Il s'agit de : (i) l'électrification par voie solaire de plus de 600

infrastructures communautaires (établissements scolaires et de santé, établissements religieux, postes de garde de parcs nationaux, etc.) ; (ii) l'installation de cinq (05) mini-centrales solaires, en autoconsommation, dans les hôpitaux et (iii) de l'installation de 10.000 lampadaires solaires photovoltaïque réceptionnés au niveau des grandes villes du pays.

Concernant la promotion du bassin sédimentaire³, les activités de promotion auprès des compagnies pétrolières et gazières internationales des blocs libres ont produits des résultats. En effet, en fin 2019, neuf (09) contrats de Recherche et de Partage de production (CRPP) sont en cours de validité (1 en onshore, 7 en offshore et 1 en ultra deep). Un appel d'offres international (*licensing round*) sur douze (12) blocs offshore a été lancé en novembre 2019. S'agissant des blocs avec des découvertes, les phases de développement sont en cours pour permettre une production à l'horizon 2023. A cet effet, la Décision Finale d'Investissement (FID) a été prise sur le projet GTA qui est en cours d'exécution (29,5% au 31 décembre 2019). Quant au projet Sangomar (ex SNE), le plan de développement et de mise en exploitation a été soumis par l'Opérateur et approuvé par le MPE le 28 décembre 2019.

Au niveau de l'Aval et l'intermédiaire des hydrocarbures, un ambitieux programme est mis en œuvre pour augmenter et moderniser les capacités de raffinage avec le soutien de l'Etat à la SAR. Cependant, en dépit des capacités de stockage, le nombre de jours de stock outil est passé de 17 jours en 2018 et à 19 jours en 2019. En 2014, il était de 24 en moyenne.

L'année 2019 a été un tournant important en ce qui concerne le parachèvement des réformes légales et réglementaires du secteur dans une perspective de transition énergétique. En effet, d'importants travaux de révision des textes ont été menés. A ce titre, il convient de noter la loi N°2019-03 du 1er février 2019 a abrogé la loi 98-25 du 08 janvier 1998 portant Code pétrolier avec une batterie d'innovations. De plus, en vue de promouvoir le développement de la main d'œuvre locale et du secteur privé national, il a été adopté la loi N°2019-04 relative au Contenu local dans le secteur des Hydrocarbures. De même, en vue de rendre effectives les dispositions du décret n°2017-1411 du 13 juillet 2017 portant interdiction des lampes à incandescence, les projets d'arrêtés relatifs au contrôle de conformité aux normes pour les lampes à économie d'énergie et fixant les modalités de délivrance de l'autorisation exceptionnelle sur les lampes à incandescence halogènes ont été transmis au ministère en charge du commerce pour signature. Quant au cadre institutionnel, il a été amélioré avec l'arrêté relatif à l'organisation du SIE et la création du Comité technique chargé de la mise en œuvre de la stratégie "*gas to power*". Par ailleurs, les textes régissant le SPE et le CNH ont été révisés.

Il importe de souligner que le déploiement des outils du Système d'Information Energétique de l'UEMOA s'est opéré en 2019 avec la publication des séries de bilans énergétiques et des analyses de la dynamique du secteur au Sénégal et dans les pays de l'Union. Ce travail a d'ailleurs été présenté en Décembre à tous les acteurs à l'occasion d'un atelier national.

³ Le Bassin sédimentaire est divisé en vingt-neuf (29) blocs, dont 07 en onshore, 22 en offshore dont 09 en ultra deep offshore.

III. Les orientations stratégiques du secteur

Le Plan Sénégal Emergent (PSE), référentiel de la stratégie de développement du pays à l'horizon 2035 accorde, à travers ses plans d'actions prioritaires⁴, au développement du secteur de l'énergie une place importante. En effet, l'énergie constitue le moteur du développement dans sa double dimension de fournisseur de services, indispensables aux autres secteurs et de créateur de richesses. Ainsi, le secteur de l'énergie constitue dans la stratégie du pays un levier déterminant pour un développement économique durable et solidaire. La qualité des services énergétiques est un facteur discriminant dans l'attrait des investissements et dans l'amélioration de la compétitivité du pays. Sous ce rapport, ils jouent un rôle important dans la croissance économique et la réduction des inégalités en tant que soutien majeur au développement de l'économie ainsi qu'à la réduction des inégalités sociales et territoriales.

Fondement de la stratégie de l'émergence du pays, le PSE considère la résolution de la question vitale de l'énergie comme l'une des conditions préalables pour l'atteinte des objectifs phares du pays. A ce titre, il positionne le secteur de l'énergie en pilier de l'émergence du pays. En articulation aux orientations du PSE, la vision qui fonde la politique de développement du secteur de l'énergie, clairement définie par la LPDSE 2019-2023 est déclinée ainsi « **une énergie durable, de qualité, respectueuse de l'environnement et fondement de l'émergence du pays** ».

Pour matérialiser cette vision et prendre en charge les défis nouveaux et émergents auxquels le secteur est confronté, quatre (4) orientations stratégiques qui constituent les principaux axes d'intervention prioritaires en réponse aux défis ont été déclinées. Il s'agit (i) de la sécurisation de l'approvisionnement en hydrocarbures du pays en quantité, en qualité suffisantes et au moindre coût et de la mise en place des conditions juridiques, institutionnelles, opérationnelles pour tirer le meilleur avantage des ressources pétrolières et gazières ; (ii) du renforcement de l'accès à l'électricité avec une bonne qualité et une continuité de service à moindre coût, de façon durable et respectueuse de l'environnement ; (iii) de la promotion de l'accès durable des populations aux combustibles modernes de cuisson par l'utilisation de technologies efficaces et innovantes ; et (iv) du renforcement du financement, la gouvernance, la régulation et le suivi-évaluation du secteur.

Ces orientations seront mises en œuvre à travers l'atteinte de quatre (4) objectifs spécifiques, à savoir :

1. Préserver la sécurisation de l'approvisionnement du pays en énergie suffisante et en qualité ;
2. Développer l'accès à l'électricité à moindre coût avec une qualité et une continuité de service ;
3. Renforcer l'accès des populations aux combustibles modernes de cuisson ;
4. Renforcer le pilotage, la coordination et la gestion du secteur.

⁴ Le PSE ambitionne l'émergence du Sénégal à l'horizon 2035. Sa mise en œuvre se fera à travers des plans d'actions prioritaires couvrant une période de cinq ans. Ainsi, une première phase, PAP1 est mise en œuvre sur la période 2014-2018 et la seconde phase, PAP 2 du PSE couvre la période 2019-2023.

Pour opérationnaliser les orientations stratégiques, conformément aux réformes introduites en matière de gestion des finances publiques⁵, huit (8) programmes opérationnels ont été retenus pour traduire en acte la politique sectorielle du MPE. Il s'agit :

- Programme 1 : « Poursuite de la promotion du bassin sédimentaire et sécurisation de la production locale de pétrole et de gaz » ;
- Programme 2 : « Sécurisation de la chaîne d'approvisionnement du pays en hydrocarbures » ;
- Programme 3 : « Amélioration et optimisation du système d'offre d'électricité » ;
- Programme 4 : « Accès à l'électricité partout et pour tous » ;
- Programme 5 : « Promotion des énergies renouvelables » ;
- Programme 6 : « Développement de la maîtrise de l'énergie et de l'efficacité énergétique » ;
- Programme 7 : « Promotion et diversification des combustibles domestiques modernes » ;
- Programme 8 : « Gouvernance et régulation du secteur ».

Au niveau budgétaire, quatre (04) programmes budgétaires ont été identifiés et retenus dans le cadre de Document de programmation pluriannuelle des dépenses (DPPD) du département ministériel afin de traduire la politique sectorielle du MPE. Il s'agit :

- Programme budgétaire 1 : « Optimisation de l'offre d'électricité »
- Programme budgétaire 2 « Electrification rurale et énergies renouvelables »
- Programme budgétaire 3 : « sécurisation de l'approvisionnement en hydrocarbures et combustibles domestiques »
- Programme budgétaire 4 : « Pilotage, coordination et gestion administrative »

De façon synthétique, l'articulation de la stratégie sectorielle aux politiques nationales est présenté dans le tableau ci-après :

⁵ Directive n° 06/2009/CM/UEMOA du 26 juin 2009 et de la loi organique n°2011-15 du 8 juillet 2011 modifiée par la LOLF n° 2016-34 du 23 décembre 2016

Tableau n°05 : Articulation de la stratégie sectorielle au PSE

PSE	Orientations stratégiques du MPE	Programmes budgétaires	Programmes
Transformation structurelle de l'Economie et croissance Fondamentaux de l'émergence	Renforcer l'accès à l'électricité avec une bonne qualité et une continuité de service à moindre coût, de façon durable et respectueuse de l'environnement	Programme budgétaire 1 : « Optimisation de l'offre d'électricité »	Programme 3 : « Amélioration et optimisation du système d'offre d'électricité » Programme 6 : « Développement de la maîtrise de l'énergie et de l'efficacité énergétique »
		Programme budgétaire 2 « Electrification rurale et énergies renouvelables »	Programme 4 : « Accès à l'électricité partout et pour tous » Programme 5 : « Promotion des énergies renouvelables »
	Sécuriser l'approvisionnement en hydrocarbures du pays en quantité, en qualité suffisantes et au moindre coût et mettre en place les conditions juridiques, institutionnelles, opérationnelles pour tirer le meilleur avantage des ressources pétrolières et gazières	Programme budgétaire 3 : « sécurisation de l'approvisionnement en hydrocarbures et combustibles domestiques »	Programme 1 : « Poursuite de la promotion du bassin sédimentaire et sécurisation de la production locale de pétrole et de gaz » Programme 2 : « Sécurisation de la chaîne d'approvisionnement du pays en hydrocarbures »
	Favoriser l'accès durable des populations aux combustibles modernes de cuisson par l'utilisation de technologies efficaces et innovantes		Programme 7 : « Promotion et diversification des combustibles domestiques modernes »
Renforcer le financement, la gouvernance, la régulation et le suivi-évaluation du secteur	Programme budgétaire 4 : « Pilotage, coordination et gestion administrative »	Programme 8 : « Gouvernance et régulation du secteur »	

IV. Cadre de performance du ministère

Cette partie du DPPD présente le cadre de performance du MPE. Celui-ci permet de proposer le lien logique entre les différents niveaux de changement et d'établir la logique verticale, c'est-à-dire, les orientations stratégiques les objectifs définis et résultats attendus ainsi que les actions à conduire pour atteindre ces objectifs. Pour chaque résultat, une valeur de référence est définie, la cible à l'horizon du DPPD fixée et les jalons intermédiaires annuels établis. Ainsi, le cadre de performance permettra de mesurer les progrès accomplis par le MPE à travers les différents programmes budgétaires mis en œuvre.

4.1. Programme budgétaire 3 : « optimisation du système d'offre d'électricité »

Le programme « amélioration et optimisation du système d'offre d'électricité » concentre les actions à mettre en œuvre en vue d'augmenter la capacité de production pour la faire passer de 1174 en 2019 à 1786 MW en 2023. Cette augmentation sera sous-tendue par une amélioration forte du mix énergétique prenant en compte, entre autres, le gaz local à travers la stratégie du « *gas to power* », l'hydroélectricité, les énergies renouvelables, en vue de faire baisser considérablement le coût de production. A ce titre, la mise en service en 2019 de la centrale éolienne de Taïba Ndiaye, d'une puissance de 55 MW, portera la capacité en énergie renouvelable à 158 MW. En outre, le renforcement du parc de production se fera avec la mise en service notamment (i) du champ solaire de Diass de 15 MW à 23 MW en 2020 ; (ii) du parc éolien de Taïba Ndiaye de 158 MW en 2021 avec une première tranche de 55 MW en fin 2019 ; (iii) des champs solaires de Kahone et Kael de 60 MW en 2020 et enfin de la centrale dual fioul de Malicounda de 120 MW à partir de 2021. En plus, il est attendu une puissance additionnelle de 46 MW en fin 2020 avec le barrage hydroélectrique de Gouina en cours de construction dans le cadre de l'OMVS.

Pour acheminer l'énergie produite avec une qualité optimale de service, des réseaux robustes bien structurés de transport HT, de distribution MT et BT seront construits. En outre, la sécurisation et l'augmentation des capacités de desserte des réseaux de distribution au niveau de Dakar et des capitales régionales seront poursuivies. Ces actions d'extension et de redondance permettent de développer les ventes, d'améliorer la fiabilité et la qualité de service, de réduire les pertes et de sécuriser la fourniture d'électricité pour la clientèle basse tension. Elles permettront également de diminuer fortement le nombre et la durée des interruptions améliorant ainsi les indicateurs clés que sont le SAIDI et le SAIFI.

Au niveau de l'efficacité énergétique, les actions du MPE visant à renforcer davantage l'intégration de la maîtrise de l'énergie au niveau national et de manière intersectorielle. Il importe de souligner que ce programme intègre des actions de sensibilisation et d'information au profit des consommateurs à l'effet de susciter des comportements d'utilisation rationnelle de l'énergie et de les accompagner à améliorer leur efficacité énergétique. L'impact de l'intervention en 2021 devra se traduire par (i) la mobilisation totale d'au moins 50 624 MWh d'économies d'énergie, et de 5,455 milliards de FCFA d'économies financières avec la mise en œuvre des programmes et (ii) la réduction totale de la facture publique d'électricité d'au moins 4,5 milliards de FCFA dans le cadre du programme SARDEL. A ce titre et de façon spécifique, une vaste

revue des polices d'abonnement et un audit énergétique des installations électriques des structures de l'Etat doivent être poursuivis en vue de leur mise en conformité. Dans la même veine, les collectivités locales seront accompagnées dans l'amélioration de leurs performances énergétiques et la gestion de l'éclairage public.

Ce programme « amélioration et optimisation du système d'offre d'électricité » sera mis en œuvre par la Direction de l'Electricité, la SENELEC et l'AEME. Le cadre de performance du programme est présenté ci-après :

Objectifs spécifiques	Résultats attendus	Actions	Indicateurs	Référence	Cibles			
					2020	2021	2022	2023
Renforcer l'accès à l'électricité avec une bonne qualité et une continuité de service à moindre coût, de façon durable et respectueuse de l'environnement	Système d'offre d'électricité amélioré et optimisé	Action 1.1 : Renforcement du système d'offre d'électricité	Coût variable de production du Kwh	63,63	55,59	52,81	50,17	48
			Rendement global Senelec	84,50%	84,50%	85,00%	85,50%	85,81%
	Maitrise de l'énergie développé et efficacité énergétique renforcée	Action 1.5 : Développement de la maitrise de l'énergie et renforcement de l'efficacité énergétique	Quantité d'énergie économisée dans l'administration public (Mw)	29,413	66,167	141,414	264,874	204,6
			Dépenses publiques de l'administration en électricité (en milliers de Fcfa)	6 781 867	11 649 230	20 283 386	33 636 117	33 027 000
	Suivi physico-financier du programme assuré	Action 1.3. Coordination et suivi du programme	Rapport trimestriel de suivi des projets	ND	4	4	4	4
			Rapports trimestriels d'exécution budgétaire	ND	4	4	4	4

4.2. Programme budgétaire 2 : « Electrification rurale et énergies renouvelables »

Le programme « Accès à l'électricité partout et pour tous » concentre les options pour l'intensification de la couverture territoriale grâce à la réalisation de programmes et de projets d'électrification en milieu rural et périurbain à l'effet d'améliorer l'accès et d'atteindre l'accès universel à l'horizon 2025. Il convient de rappeler que l'objectif majeur en la matière est d'infléchir la courbe d'inégalité entre l'accès en milieu rural et urbain. A ce titre, les actions combinées des différents projets et initiatives en cours dans ce cadre (PNUR, PUDC, projets de l'ASER et de SENELEC) prévoient d'améliorer significativement le nombre de villages et de ménages électrifiés.

Avec l'harmonisation des tarifs appliqués par les CER et la Senelec, ces efforts contribueront à améliorer considérablement le taux d'accès. Ainsi, le taux d'électrification rurale passera de 50% en 2019 à 80% en 2023.

S'agissant de la promotion des énergies renouvelables les actions du MPE cristallisent la mise en œuvre des options du Sénégal en matière de transition énergétique, et, ce à l'effet de porter le taux de pénétration des énergies renouvelables (hors hydroélectricité) dans le système électrique à 18% à l'horizon 2023. Dans cette optique, l'intervention concerne l'intensification de la production d'énergies renouvelables dans les réseaux interconnectés et les systèmes isolés avec une utilisation plus accrue du solaire.

Par ailleurs, pour l'amélioration durable des conditions de vie des populations rurales en intégrant l'approche genre, les actions du programme prennent aussi en compte la réalisation de projets d'électrification des infrastructures communautaires et des usages productifs (agriculture, élevage, artisanat, etc.) avec une incitation pour l'autoproduction.

Les actions du programme, dans une perspective de rehausser le taux de pénétration des énergies renouvelables, intègrent également l'installation, d'une part, de mini-centrales solaires, en autoconsommation, et, d'autre part, de 50.000 lampadaires solaires photovoltaïques au niveau des villes. Les actions portent sur la mise en œuvre du projet d'électrification par voie solaire de 120 structures sanitaires.

Ce programme est mis en œuvre par la Direction de l'électricité, l'ASER et l'ANER. Le cadre de performance du programme est présenté ci-après :

Objectifs spécifiques	Résultats attendus	Actions	Indicateurs	Référence	Cibles			
					2020	2021	2022	2023
Renforcer l'accès à l'électricité avec une bonne qualité et une continuité de service à moindre coût, de façon durable et respectueuse de l'environnement	Accès à l'électricité en milieu rural amélioré	Action 2.1 : Accès aux services électriques en milieu rural	Taux d'électrification rurale	50%	55%	60%	70%	80%
	Pénétration des énergies renouvelables renforcée	Action 2.2 : Renforcement de la pénétration des Energies renouvelables	Puissance solaire installée dans l'éclairage public	2,55	2,55	2,40	3,75	3,75
			Puissance solaire installée dans les services productifs	0,47	6,76	10,43	9,02	9,40
	Suivi physico-financier du programme assuré	Action 2.3. Coordination et suivi du programme	Rapport trimestriel de suivi des projets	ND	4	4	4	4
			Rapports trimestriels d'exécution budgétaire	ND	4	4	4	4

4.3. Programme budgétaire 3 : « sécurisation de l’approvisionnement en hydrocarbures et combustibles domestiques »

Le programme « Poursuite de la promotion du bassin sédimentaire et sécurisation de la production locale de pétrole et de gaz » met en œuvre les actions à l’effet d’accélérer les développements en cours dans les zones de découverte afin d’aboutir rapidement aux décisions finales d’investissement (DFI). A ce titre et de façon spécifique, le renforcement des capacités financières de PETROSEN est un objectif majeur du secteur afin d’améliorer sa participation effective aux opérations de production auprès des Sociétés pétrolières. Il importe de rappeler que le Sénégal dispose d’importantes ressources pétrolières et gazières. Il s’agit en l’occurrence de près de 910 milliards de m³ de gaz naturel et plus d’un milliard de barils de pétrole. Ces réserves certifiées participeront à l’atteinte de l’objectif d’accès universel à l’énergie tout en permettant au secteur de l’énergie de jouer pleinement son rôle de pilier de l’émergence nationale. De fait, en tant que moteur de croissance, le secteur de l’énergie contribuera pleinement à l’accélération du développement économique et social du pays.

Dans une perspective de transition vers la production pétrolière et gazière, des préalables seront remplis. Il s’agit, entre autres, de la construction des plateformes en vue d’entamer l’exploitation et la production en 2023 du pétrole pour SNE (Sangomar) et du gaz pour GTA (Grande Tortue Ahmeyin). Dans le cadre, de l’année budgétaire 2021, la stratégie choisie pour la mise en œuvre du programme sera principalement axée sur les préalables à mettre en place pour assoir la production de pétrole et de gaz tout en continuant la promotion du bassin sédimentaire dans un objectif de mettre tous les blocs sous contrat.

En vue de sécurisation de l’approvisionnement du pays en hydrocarbures, les actions du MPE ambitionnent de maintenir le niveau de stock de sécurité (en jours par mois) du pays à la norme de 35 jours. A ce titre, en vue de sécuriser la logistique d’approvisionnement, de transfert et de stockage de produits pétroliers et gaziers, le programme met en œuvre de façon spécifique les actions ayant trait au maintien de l’outil de raffinage (SAR) pour la sécurisation de l’approvisionnement du pays en produits pétroliers. De plus, les capacités de raffinage seront augmentées et développées dans une perspective d’amélioration de la production.

Dans le cadre de la promotion des combustibles domestiques modernes, les actions mises en œuvre visent à intensifier la promotion des méthodes et techniques optimales de transformation (Meules, nouvelles technologies de biodigesteurs), de cuisson (fourneaux améliorés), et de combustibles alternatifs (biogaz, biocharbon, etc.). Le soubassement des actions est de préserver l’environnement. A ce titre, l’intervention du programme se fera à travers la réalisation des projets de développement des combustibles domestiques (Endev/GIZ, PROGEDE, PNB). De plus, en vue d’harmoniser les différentes interventions, le cadre institutionnel du sous-secteur des combustibles domestiques sera renforcé à cet effet. L’intervention du programme aura un effet sur l’accessibilité énergétique en milieu rural, notamment pour les femmes, tout en contribuant au respect des engagements du pays en matière de protection de l’environnement grâce à l’installation de biodigesteurs et la diffusion de foyers améliorés.

Le programme « sécurisation de l’approvisionnement en hydrocarbures et combustibles domestiques » sera exécuté par la Direction des hydrocarbures, PETROSEN, GES PETROGAZ le SP-CNH et la SAR. Le GES-PETROGAZ met en œuvre un projet d’appui aux négociations de projets gaziers et renforcement de capacités. Le programme sera également mis en œuvre à travers les projets tels que ENDEV, PROGEDE et le PNB-SN. Le cadre de performance du programme est présenté ci-après :

Objectifs spécifiques	Résultats attendus	Actions	Indicateurs	Référence	Cibles			
					2020	2021	2022	2023
Assurer un approvisionnement durable en hydrocarbures de qualité et en quantité suffisante et combustibles modernes de cuisson	Production locale de pétrole et de gaz réussie	Action 3.1 : Promotion de la recherche pétrolière et mise en place des préalables à la production	Volume de gaz produit en Nm3	1 155 000	1 089 200	9 802 500	1 424 500 000	2 437 148 000
			Volume de pétrole produit en baril	0	0	0	13 000 000	44 000 000
	Chaîne d’approvisionnement du pays en hydrocarbure sécurisée	Action 3.2 : Sécurisation de la chaîne d’approvisionnement du pays en hydrocarbures	Nombre moyen de jours de stocks	17 j/35 j	35 j	35 j	35 j	35 j
	Accès des populations aux combustibles et équipements modernes de cuisson amélioré	Action 3.3 : Promotion et diversification des combustibles modernes de cuisson	Nombre de biodigesteurs installés	0	2000	2000	2000	2000
			Nombre de foyers améliorés diffusés	250000	300000	400000	450000	500000
	Suivi physico-financier du programme assuré	Action 2.3. Coordination et suivi du programme	Rapport trimestriel de suivi des projets	ND	4	4	4	4
			Rapports trimestriels d’exécution budgétaire	ND	4	4	4	4

4.4. Programme budgétaire 4 : « Pilotage, coordination et gestion »

Le Programme « pilotage, coordination et gestion » vise à assurer la performance du secteur en renforçant le système de planification, du suivi-évaluation, de contrôle et la réglementation du secteur, d'une part, et d'autre part, en améliorant les capacités d'intervention du département. A ce titre, il est attendu que : (i) le cadre de pilotage du sous-secteur de l'énergie soit amélioré ; (ii) le cadre juridique et réglementaire du secteur renforcé et (iii) les capacités d'intervention renforcées. Il importe de noter que les réformes majeures en matière réglementaire devront être parachevées en vue de doter le secteur d'un arsenal juridique adapté. Toutefois, il faut signaler que les actions mises en œuvre durant l'année budgétaire 2019 ont permis d'obtenir d'importantes avancées. Il s'agit de l'adoption, en février 2019, de la loi portant code pétrolier qui régit le segment amont du sous-secteur des hydrocarbures ainsi que de la loi relative au contenu local dans le secteur des Hydrocarbures. Il s'agit également de l'élaboration du code gazier qui encadre les activités des segments intermédiaire et aval du secteur gazier.

Ce programme, logé au niveau central est mis en œuvre par les structures relevant du Secrétariat général et du cabinet : l'Inspection Interne, le Secrétariat Permanent à l'Energie, la Cellule des Etudes et de la Planification, la Cellule de Passation des marchés, le Bureau de la Presse et de la Communication, la Direction de la Stratégie et de la réglementation et la Direction de l'Administration Générale et de l'Équipement. Le cadre de performance du programme est présenté ci-après :

Objectifs spécifiques	Résultats attendus	Actions	Indicateurs	Réf	Cibles			
					2020	2021	2022	2023
Renforcer les performances de l'administration générale	Contrôle et réglementation renforcés	Action 4.1 : Renforcement de la gestion	Nombre de réformes finalisées	ND	2	2	2	2
	Cadre légal, réglementaire et institutionnel du secteur renforcé	Action 4.2 : Renforcement du cadre légal, réglementaire et institutionnel	Nombre d'actes réglementaires finalisés	ND	3	3	3	3
	Planification unifiée et suivi-évaluation du secteur fonctionnel	Action 4.3 : Renforcement du suivi-évaluation, de la planification et du contrôle	Date de dépôt du DPPD/PAP	ND	Septembre	Septembre	Septembre	Septembre
			Date de dépôt du RAP	ND	Mai N+1	Mai N+1	Mai N+1	Mai N+1
			Date de dépôt du compte administratif de l'ordonnateur	ND	31 décembre	31 décembre	31 décembre	31 décembre

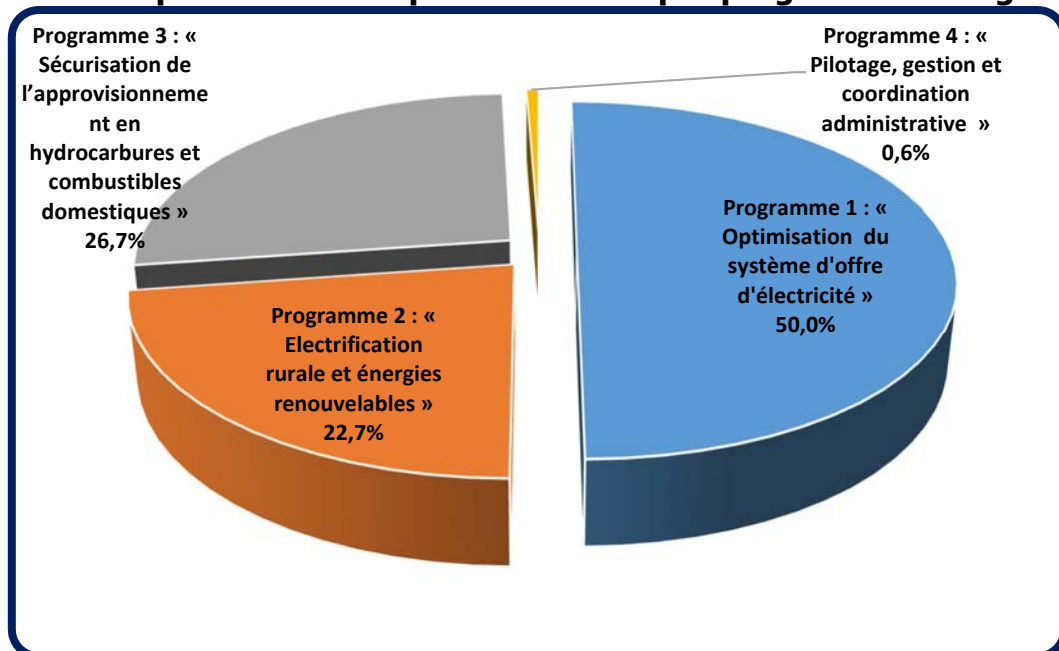
V. Programmation triennale des crédits 2021, 2022, 2023

Programmes	Nature économique	Budget en FCFA (ressources internes et financements externes)			Total
		AN 2021	An 2022	AN 2023	
Programme 1 : « Optimisation du système d'offre d'électricité »	Personnel	50 000 000	57 971 740	61 739 903	169 711 643
	Biens et services	31 699 848	49 220 759	51 927 901	132 848 508
	Transferts courants	850 000 000	931 226 969	1 048 903 021	2 830 129 990
	Investissements exécutés par l'Etat RE	74 411 580 692	82 707 481 030	90 839 793 745	247 958 855 467
	Investissements exécutés par l'Etat RI	5 450 000 000	4 842 364 845	5 315 916 992	15 608 281 837
	Transferts en capital	675 000 000	1 352 196 336	1 484 432 443	3 511 628 779
Total Programme 1		81 468 280 540	89 940 461 679	98 802 714 005	270 211 456 224
Programme 2 : « Electrification rurale et énergies renouvelables »	Personnel	6 500 000	7 536 326	8 026 187	22 062 513
	Biens et services	26 496 131	41 140 881	43 403 630	111 040 642
	Transferts courants	2 400 000 000	2 629 346 736	2 961 608 530	7 990 955 266
	Investissements exécutés par l'Etat RE	22 221 069 580	28 519 917 935	31 324 173 226	82 065 160 741
	Investissements exécutés par l'Etat RI	5 397 500 000	4 978 412 238	5 465 268 946	15 841 181 184
	Transferts en capital	220 000 000	4 847 874 271	5 321 965 205	10 389 839 476
Total Programme 2		30 271 565 711	41 024 228 387	45 124 445 724	116 420 239 822
Programme 3 : « Sécurisation de l'approvisionnement en hydrocarbures et combustibles domestiques »	Personnel	39 000 000	45 217 957	48 157 125	132 375 082
	Biens et services	32 949 654	51 161 349	53 975 223	138 086 226
	Transferts courants	40 560 681 000	44 436 705 920	50 052 024 513	135 049 411 433
	Investissements exécutés par l'Etat RE	2 300 000 000	2 395 459 261	2 630 995 678	7 326 454 939
	Investissements exécutés par l'Etat RI	500 000 000	461 177 604	506 277 809	1 467 455 413
	Total Programme 3		43 432 630 654	47 389 722 091	53 291 430 348
Programme 4 : « Pilotage, gestion et coordination administrative »	Personnel	283 000 000	328 120 049	349 447 852	960 567 901
	Biens et services	334 000 290	518 606 520	547 129 878	1 399 736 688
	Transferts courants	300 000 000	328 668 342	370 201 066	998 869 408
Total Programme 4		917 000 290	1 175 394 911	1 266 778 796	3 359 173 997
Total général		156 089 477 195	179 529 807 068	198 485 368 873	534 104 653 136

Les dépenses prévues sur la période 2021-2023 sont évaluées à **534.104.653.136 Fcfa** financées par ressources internes (BCI/Etat) et par ressources externes (bailleurs, financements privés). Ces dépenses sont déclinées par programme budgétaire, par nature économique et par année.

Sur la période, le PME prévoit un budget **152.089.477.195 Fcfa** pour 2021, de **179.529.807.068 Fcfa** pour 2022 et de **198.485.368.873 Fcfa** pour 2023. En fonction des différents programmes budgétaires du MPE, les dépenses du département sont réparties suivant le figure ci-après :

Figure 1 : Répartition des dépenses du MPE par programmes budgétaires



Les dépenses du département, comme indique la figure, sont à **50,8%** orientées à la mise en œuvre des actions du programme budgétaire 1 « Optimisation du système d'offre d'électricité » soit **270.211.456.224 Fcfa** et à **26,7%** à celles du programme budgétaire 3 « sécurisation de l'approvisionnement en hydrocarbure et combustibles domestiques » soit **144.113.783.093 Fcfa**. Le programme budgétaire 2 « Electrification rurale et énergies renouvelables » comptabilise quant à lui **21,8%** des dépenses budgétaires du MPE soit **116.420.239.822 Fcfa** alors que le programme budgétaire 4 « pilotage, gestion et coordination administrative » concentre **0,6%** des dépenses soit **3.359.173.997 Fcfa**.

VI. Tableau récapitulatif des projets/programmes par programme budgétaires

Programmes budgétaires	Intitulés du projet	Ressources	Budget en FCFA		
			An 2021	An 2022	An 2023
Programme 1 : Optimisation du système d'offre d'électricité	PROJET D'APPUI AU SECTEUR DE L'ELECTRICITE (phase 1 et 2)	Bailleurs (BM, BEI)		26 197 077 770	
	PROJET D'APPUI AU SECTEUR DE L'ELECTRICITE (phase 1 et 2)	BCI-ETAT	1 800 000 000	1 125 000 000	
	PROJET DE RENFORCEMENT ET DE MODERNISATION DES RESEAUX ELECTRIQUES EN APPUI AU DEVELOPPEMENT DES ENERGIES RENOUVELABLES	Bailleurs	1 607 094 650	17 714 840 000	1 933 560 000
	PROJET DE LA BOUCLE DU FERLO_LIGNE 225 kv NDILOUM-LINGUERE-TOUBA	BCI-ETAT	200 000 000	200 000 000	200 000 000
	PROJET DE LA BOUCLE DU FERLO_LIGNE 225 kv NDILOUM-LINGUERE-TOUBA	Bailleurs	3 000 000 000	13 800 000 000	22 350 000 000
	RENFORCEMENT ET DENSIFICATION DU RESEAU SENELEC DANS LES REGIONS	BCI-ETAT		100 000 000	100 000 000
	Projet de stockage d'énergie	BCI-ETAT		300 000 000	300 000 000
	Projet de stockage d'énergie	Bailleurs		3 221 594 000	13 786 376 000
	COUVERTURE DE LA FOURNITURE ENERGETIQUE DES EVENEMENTS RELIGIEUX A CARACTERE SOCIAL	BCI-ETAT	150 000 000	250 000 000	250 000 000
	PROJET D'ALIMENTATION ELECTRIQUE DE LA VILLE DE DAKAR (LIAISONS 225 KV KOUNOUNE-PATTE D'OIE 30 KM ET KAOLACK-MBOUR)	BID	2 800 000 000	20 922 499 861	
	PROJET D'ALIMENTATION ELECTRIQUE DE LA VILLE DE DAKAR Boucle 225 kv phase 2 (LIAISONS 225 KV KOUNOUNE-PATTE D'OIE 30 KM ET KAOLACK-MBOUR)	BCI-ETAT	200 000 000	20 000 000	
	PROJET D'INTERCONNEXION ELECTRIQUE ENTRE LE SENEGAL ET LA MAURITANIE	BCI-ETAT	200 000 000	200 000 000	
	PROJET D'INTERCONNEXION ELECTRIQUE ENTRE LE SENEGAL ET LA MAURITANIE	BID	1 500 000 000	18 038 937 817	
	PROJET DE PROMOTION DE L'EFFICACITE ENERGETIQUE ET DE L'ACCES A L'ENERGIE	RFA/KFW	15 304 486 042	10 742 300 224	7 920 680 775
	LIAISON TOBENE-KOUNOUNE ET LIAISON 225 SENDOU-KOUNOUNE	BOAD		4 878 335 955	

	PROJET DE CONSTRUCTION DE LA LIGNE 225 kv KOLDA - TAMBA – ZIGUINCHOR	INDE		1 026 000 177	
	SECOND COMPACT MCA SENEGAL/ENERGIE	BCI-ETAT	2 000 000 000	1 500 000 000	2 000 000 000
	SECOND COMPACT MCA SENEGAL/ENERGIE	USA	45 000 000 000	23 217 000 000	62 452 666 665
	PROJET DE FINALISATION DES TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT DU RESEAU ELECTRIQUE DU PORT MINERALIER ET VRAQUIER DE BARGNY	BCI-ETAT	175 000 000	400 000 000	
	PROGRAMME DE PROMOTION A L'ECONOMIE D'ENERGIE	BCI-ETAT			
	Projet d'Appui à la Transition vers un Mix énergétique Propre au Sénégal (PATMEPS)	BCI-ETAT	100 000 000	200 000 000	200 000 000
	Projet d'Appui à la Transition vers un Mix énergétique Propre au Sénégal (PATMEPS)	Banque Mondiale	5 000 000 000	18 752 000 000	509 200 000
	PROJET ENERGIE OMVG	Bailleurs (BM, BAD, BID, BEI, BOAD)	5 000 000 000	5 000 000 000	5 000 000 000
	PROJET ENERGIE OMVG	BCI-ETAT	1 000 000 000	1 000 000 000	1 000 000 000
	Promotion de l'efficacité énergétique dans l'administration	BCI-ETAT	300 000 000	300 000 000	300 000 000
	Total projets du programme 1		85 336 580 692	169 105 585 804	118 302 483 440
PROGRAMME 2 : Electrification rurale et Energies renouvelables	PROJET D'ELECTRIFICATION DE 177 VILLAGES PAR DES MINI CENTRALES PHOTOVOLTAIQUES SOLAIRES	Bailleurs (BID, BOAD, UE/FED)	2 342 800 000	5 963 200 000	8 289 300 000
	PROJET D'ELECTRIFICATION DE 177 VILLAGES PAR DES MINI CENTRALES PHOTOVOLTAIQUES SOLAIRES	BCI-ETAT	372 500 000	360 000 000	392 500 000
	CONCESSION D'ELECTRIFICATION RURALE DAGANA - PODOR - SAINT LOUIS	BCI-ETAT	125 000 000	500 000 000	500 000 000
	PROGRAMME NATIONAL D'URGENCE D'ELECTRIFICATION RURALE	BCI-ETAT	220 000 000		
	PROJET DE CONCESSION D'ELECTRIFICATION RURALE MBOUR	BCI-ETAT	2 839 814 502	350 000 000	350 000 000
	CONCESSION D'ELECTRIFICATION RURALE LOUGA - LINGUERE – KEBEMER	BCI-ETAT	100 000 000	800 000 000	800 000 000
	CONCESSION D'ELECTRIFICATION RURALE KAOLACK - GOSSAS-NIORO - FATICK	BCI-ETAT	1 700 000 000	2 440 020 392	
	PROJET DE CONCESSION D'ELECTRIFICATION RURALE KAFFRINE-TAMBACOUNDA-KEDOUYOU	BCI-ETAT	100 000 000	800 000 000	800 000 000
	PROJET D'ELECTRIFICATION RURALE : MATAM - RANEROU- GOUDIRY	BCI-ETAT	1 000 000 000	1 000 000 000	1 000 000 000

PROJET D'ELECTRIFICATION RURALE : MATAM - RANEROU- GOUDIRY	Union Européenne/FED	1 726 580 313	1 761 380 895	1 815 636 186
PROJET D'ELECTRIFICATION RURALE PAR VOIE SOLAIRE	ABU DHABI	485 952 327	2 879 988 082	1 900 000 000
PROJET D'ELECTRIFICATION RURALE PAR VOIE SOLAIRE	BCI-ETAT	100 000 000	100 000 000	100 000 000
PROJET D'ELECTRIFICATION RURALE PAR VOIE SOLAIRE : FONDS VERTS CLIMAT	Fonds vert		21 786 000 000	18 815 400 000
PROJET D'ELECTRIFICATION RURALE DE 218 VILLAGES	BCI-ETAT	700 000 000	700 000 000	700 000 000
PROGRAMME D'ELECTRIFICATION RURALE / CONVENTION DE PARTENARIAT PPP	BCI-ETAT	200 000 000	500 000 000	500 000 000
PROJET D'ELECTRIFICATION DE 300 VILLAGES	RFA/KFW	2 500 000 000	21 392 881 668	6 564 594 061
PROJET D'APPUI A L'ELECTRIFICATION RURALE EN CASAMANCE (UE/BEI)	Union Européenne/FED	2 839 814 502		
PROJET DE MISE EN PLACE D'UNE CENTRALE PHOTOVOLTAIQUE INTERCONNECTEE A LA ZONE ECONOMIQUE SPECIALE INTEGREE DE DAKAR/PROMOTION DES ENERGIES RENOUVELABLES	RFA/KFW	5 103 944 192	6 303 944 192	7 103 944 192
PROJET D'APPUI A L'ACCES A L'ELECTRICITE (PAMACEL)	BAD/FAD	2 000 000 000	10 000 000 000	9 644 059 807
PROGRAMME ORIO: RENFORCEMENT DES STRUCTURES DE SANTE PAR VOIE SOLAIRE DANS LE BASSIN ARACHIDIER	BCI-ETAT	500 000 000	500 000 000	500 000 000
PROGRAMME ORIO: RENFORCEMENT DES STRUCTURES DE SANTE PAR VOIE SOLAIRE DANS LE BASSIN ARACHIDIER	PAYS BAS	550 000 000		
PROGRAMME DE PROMOTION DES ENERGIES RENOUVELABLES	BCI-ETAT		533 333 333	533 333 333
PROGRAMME D'AUTONOMISATION EN ENERGIE SOLAIRE DES INFRASTRUCTURES ET EDIFICES PUBLICS (postes de police, postes de douane et gendarmeries)	BCI-ETAT	250 000 000	250 000 000	250 000 000
PROJET D'INSTALLATION DE 50 000 LAMPADAIRES SOLAIRES	BPI FONROCHE	2 500 000 000	2 500 000 000	2 500 000 000
PROGRAMME REGIONAL DE DEVELOPPEMENT DES ENERGIES RENOUVELABLES ET DE L'EFFICACITE ENERGETIQUE (PRODERE)/Volet 2)		967 671 969	483 985 985	
PROGRAMME ENERGIE DURABLE	BCI-ETAT	350 000 000		
PROGRAMME ENERGIE DURABLE	RFA/GTZ			
Total projets du programme 2		29 574 077 805	81 904 734 547	63 058 767 579

PROGRAMME 3 : Sécurisation de l'approvisionnement en hydrocarbures et combustibles domestiques	PROJET DE SOUTIEN AUX NEGOCIATIONS DANS LE CADRE DES PROJETS GAZIERS ET DE RENFORCEMENT DE CAPACITES INSTITUTIONNELLES	BANQUE MONDIALE	1 500 000 000	2 395 459 261	2 630 995 678
	PROSPECTION PROMOTION PETROLE	BCI-ETAT	100 000 000	100 000 000	100 000 000
	PROGRAMME NATIONAL BIOGAZ	BCI-ETAT	500 000 000	467 455 413	506 277 809
	PROGRAMME NATIONAL BIOGAZ	Union Européenne/FED	806 277 809	461 177 604	506 277 809
	Total projets du programme 3		2 906 277 809	3 424 092 278	3 743 551 296

VII. Tableau de budgétisation en AE-CP 2021-2023

Programmes budgétaires	Actions	Activités	Sources de financement	Montant en milliers de FCFA					
				Année 2021		Année 2022		Année 2023	
				AE	CP	AE	CP	AE	CP
Programme budgétaire 1 : « Optimisation du système d'offre d'électricité »	Renforcement du système d'offre d'électricité	PROJET D'APPUI AU SECTEUR DE L'ELECTRICITE (phase 1 et 2)	Externe	135 678 593 069	0	26 197 077 770		0	
	Renforcement du système d'offre d'électricité	PROJET D'APPUI AU SECTEUR DE L'ELECTRICITE (phase 1 et 2)	Interne	12 500 000 000	1 800 000 000	1 125 000 000		0	
	Renforcement du système d'offre d'électricité	PROJET DE RENFORCEMENT ET DE MODERNISATION DES RESEAUX ELECTRIQUES EN APPUI AU DEVELOPPEMENT DES ENERGIES RENOUVELABLES	Externe	33 880 179 050	1 607 094 650	17 714 840 000		1 933 560 000	
	Renforcement du système d'offre d'électricité	PROJET DE LA BOUCLE DU FERLO_LIGNE 225 kV NDIUUM-LINGUERE-TOUBA	Interne		200 000 000	200 000 000		200 000 000	
	Renforcement du système d'offre d'électricité	PROJET DE LA BOUCLE DU FERLO_LIGNE 225 kV NDIUUM-LINGUERE-TOUBA	Externe		3 000 000 000	13 800 000 000		22 350 000 000	
	Renforcement du système d'offre d'électricité	RENFORCEMENT ET DENSIFICATION DU RESEAU SENELEC DANS LES REGIONS	Interne	8 401 000 000	0	100 000 000		100 000 000	
	Renforcement du système d'offre d'électricité	Projet de stockage d'énergie	Interne	600 000 000	0	300 000 000		300 000 000	
	Renforcement du système d'offre d'électricité	Projet de stockage d'énergie	Externe	17 007 970 000	0	3 221 594 000		13 786 376 000	
	Renforcement du système d'offre d'électricité	COUVERTURE DE LA FOURNITURE ENERGETIQUE DES EVENEMENTS RELIGIEUX A CARACTERE SOCIAL	Interne	450 000 000	150 000 000	250 000 000		250 000 000	
	Renforcement du système d'offre d'électricité	PROJET D'ALIMENTATION ELECTRIQUE DE LA VILLE DE DAKAR (LIAISONS 225 KV KOUNOUNE-PATTE D'OIE 30 KM ET KAOLACK-MBOUR)	Externe	34 642 000 000	2 800 000 000	20 922 499 861		0	

Renforcement du système d'offre d'électricité	PROJET D'ALIMENTATION ELECTRIQUE DE LA VILLE DE DAKAR Boucle 225 kv phase 2 (LIAISONS 225 KV KOUNOUNE-PATTE D'OIE 30 KM ET KAOLACK-MBOUR)	Interne	9 900 000 000	200 000 000		20 000 000		0
Renforcement du système d'offre d'électricité	PROJET D'INTERCONNEXION ELECTRIQUE ENTRE LE SENEGAL ET LA MAURITANIE	Interne	5 450 000 000	200 000 000		200 000 000		0
Renforcement du système d'offre d'électricité	PROJET D'INTERCONNEXION ELECTRIQUE ENTRE LE SENEGAL ET LA MAURITANIE	Externe	31 000 000 000	1 500 000 000		18 038 937 817		0
Renforcement du système d'offre d'électricité	PROJET DE PROMOTION DE L'EFFICACITE ENERGETIQUE ET DE L'ACCES A L'ENERGIE	Externe	37 390 000 000	15 304 486 042		10 742 300 224		7 920 680 775
Renforcement du système d'offre d'électricité	LIAISON TOBENE-KOUNOUNE ET LIAISON 225 SENDOU-KOUNOUNE	Externe	14 020 000 000	0		4 878 335 955		0
Renforcement du système d'offre d'électricité	PROJET DE CONSTRUCTION DE LA LIGNE 225 kv KOLDA - TAMBA - ZIGUINCHOR	Externe	120 000 000 000	0		1 026 000 177		0
Renforcement du système d'offre d'électricité	SECOND COMPACT MCA SENEGAL/ENERGIE	Interne	25 000 000 000	2 000 000 000		1 500 000 000		2 000 000 000
Renforcement du système d'offre d'électricité	SECOND COMPACT MCA SENEGAL/ENERGIE	Externe	275 000 000 000	45 000 000 000		23 217 000 000		62 452 666 665
Renforcement du système d'offre d'électricité	PROJET DE FINALISATION DES TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT DU RESEAU ELECTRIQUE DU PORT MINERALIER ET VRAQUIER DE BARGNY	Interne	750 000 000	175 000 000		400 000 000		0
Renforcement du système d'offre d'électricité	PROGRAMME DE PROMOTION A L'ECONOMIE D'ENERGIE	Interne		0		0		0
Renforcement du système d'offre d'électricité	Projet d'Appui à la Transition vers un Mix énergétique Propre au Sénégal (PATMEPS)	Interne	500 000 000	100 000 000		200 000 000		200 000 000
Renforcement du système d'offre d'électricité	Projet d'Appui à la Transition vers un Mix énergétique Propre au Sénégal (PATMEPS)	Externe	30 724 113 391	5 000 000 000		18 752 000 000		509 200 000
Renforcement du système d'offre d'électricité	PROJET ENERGIE OMVG	Externe	141 667 195 406	5 000 000 000		5 000 000 000		5 000 000 000
Renforcement du système d'offre d'électricité	PROJET ENERGIE OMVG	Interne	9 419 442 111	1 000 000 000		1 000 000 000		1 000 000 000

Sous total action 1 : Renforcement du système d'offre d'électricité			943 980 493 027	85 036 580 692	0	168 805 585 804	0	118 002 483 440
Développement de la maîtrise de l'énergie et renforcement de l'efficacité énergétique	Promotion de l'efficacité énergétique dans l'administration	Interne	900 000 000	300 000 000		300 000 000		300 000 000
Sous total action 2 : Développement de la maîtrise de l'énergie et de l'efficacité énergétique			900 000 000	300 000 000	0	300 000 000	0	300 000 000
TOTAL DU PROGRAMME BUDGETAIRE 1			944 880 493 027	85 336 580 692	0	169 105 585 804	0	118 302 483 440
Programme 2 : « Electrification rurale et énergies renouvelables »	Accès aux services électriques en milieu rural	CONCESSION D'ELECTRIFICATION RURALE DAGANA - PODOR - SAINT LOUIS	Interne	2 000 000 000	125 000 000		500 000 000	500 000 000
	Accès aux services électriques en milieu rural	PROGRAMME NATIONAL D'URGENCE D'ELECTRIFICATION RURALE	Interne	71 861 000 000	220 000 000		0	0
	Accès aux services électriques en milieu rural	PROJET DE CONCESSION D'ELECTRIFICATION RURALE MBOUR	Interne		2 839 814 502		350 000 000	350 000 000
	Accès aux services électriques en milieu rural	CONCESSION D'ELECTRIFICATION RURALE LOUGA - LINGUERE - KEBEMER	Interne	3 200 000 000	100 000 000		800 000 000	800 000 000
	Accès aux services électriques en milieu rural	CONCESSION D'ELECTRIFICATION RURALE KAOLACK - GOSSAS- NIORO - FATICK	Interne	2 610 000 000	1 700 000 000		2 440 020 392	0
	Accès aux services électriques en milieu rural	PROJET DE CONCESSION D'ELECTRIFICATION RURALE KAFFRINE- TAMBACOUNDA- KEDOUGOU	Interne		100 000 000		800 000 000	800 000 000
	Accès aux services électriques en milieu rural	PROJET D'ELECTRIFICATION RURALE : MATAM - RANEROU- GOUDIRY	Interne	2 300 000 000	1 000 000 000		1 000 000 000	1 000 000 000
	Accès aux services électriques en milieu rural	PROJET D'ELECTRIFICATION RURALE : MATAM - RANEROU- GOUDIRY	Externe	2 300 000 000	1 726 580 313		1 761 380 895	1 815 636 186
	Accès aux services électriques en milieu rural	PROJET D'ELECTRIFICATION RURALE PAR VOIE SOLAIRE	Externe	7 150 000 000	485 952 327		2 879 988 082	1 900 000 000
	Accès aux services électriques en milieu rural	PROJET D'ELECTRIFICATION RURALE PAR VOIE SOLAIRE	Interne	200 000 000	100 000 000		100 000 000	100 000 000
Accès aux services électriques en milieu rural	PROJET D'ELECTRIFICATION RURALE PAR VOIE SOLAIRE : FONDS VERTS CLIMAT	Externe			0	21 786 000 000	18 815 400 000	

Accès aux services électriques en milieu rural	PROJET D'ELECTRIFICATION RURALE DE 218 VILLAGES	Interne	7 066 000 000	700 000 000		700 000 000		700 000 000
Accès aux services électriques en milieu rural	PROGRAMME D'ELECTRIFICATION RURALE / CONVENTION DE PARTENARIAT PPP	Interne	6 850 000 000	200 000 000		500 000 000		500 000 000
Accès aux services électriques en milieu rural	PROJET D'ELECTRIFICATION DE 300 VILLAGES	Externe	78 714 840 000	2 500 000 000		21 392 881 668		6 564 594 061
Accès aux services électriques en milieu rural	PROJET D'APPUI A L'ELECTRIFICATION RURALE EN CASAMANCE (UE/BEI)	Externe	8 415 928 310	2 839 814 502		0		0
Accès aux services électriques en milieu rural	PROJET D'APPUI A L'ACCES A L'ELECTRICITE (PAMACEL)	Externe	23 825 000 000	2 000 000 000		10 000 000 000		9 644 059 807
Accès aux services électriques en milieu rural	PROGRAMME ENERGIE DURABLE	Interne	840 000 000	350 000 000				
Accès aux services électriques en milieu rural	PROGRAMME ENERGIE DURABLE	Externe						
Sous total action 1 : Accès aux services électriques en milieu rural			217 332 768 310	16 987 061 644	0	65 010 271 037	0	43 489 690 054
Renforcement de la pénétration des Energies renouvelables	PROJET D'ELECTRIFICATION DE 177 VILLAGES PAR DES MINI CENTRALES PHOTOVOLTAIQUES SOLAIRES	Externe	29 339 000 000	2 342 800 000		5 963 200 000		8 289 300 000
Renforcement de la pénétration des Energies renouvelables	PROJET D'ELECTRIFICATION DE 177 VILLAGES PAR DES MINI CENTRALES PHOTOVOLTAIQUES SOLAIRES	Interne	2 429 000 000	372 500 000		360 000 000		392 500 000
Renforcement de la pénétration des Energies renouvelables	PROJET DE MISE EN PLACE D'UNE CENTRALE PHOTOVOLTAIQUE INTERCONNECTEE A LA ZONE ECONOMIQUE SPECIALE INTEGREE DE DAKAR/PROMOTION DES ENERGIES RENOUVELABLES	Externe	23 153 000 000	5 103 944 192		6 303 944 192		7 103 944 192
Renforcement de la pénétration des Energies renouvelables	PROGRAMME ORIO: RENFORCEMENT DES STRUCTURES DE SANTE PAR VOIE SOLAIRE DANS LE BASSIN ARACHIDIER	Interne	2 670 000 000	500 000 000		500 000 000		500 000 000
Renforcement de la pénétration des Energies renouvelables	PROGRAMME ORIO: RENFORCEMENT DES STRUCTURES DE SANTE PAR VOIE SOLAIRE DANS LE BASSIN ARACHIDIER	Externe	1 554 000 000	550 000 000		0		0

	Renforcement de la pénétration des Energies renouvelables	PROGRAMME DE PROMOTION DES ENERGIES RENOUVELABLES	Interne	1 599 999 999	0	533 333 333	533 333 333		
	Renforcement de la pénétration des Energies renouvelables	PROGRAMME D'AUTONOMISATION EN ENERGIE SOLAIRE DES INFRASTRUCTURES ET EDIFICES PUBLICS (postes de police, postes de douane et gendarmeries)	Interne	3 605 000 000	250 000 000	250 000 000	250 000 000		
	Renforcement de la pénétration des Energies renouvelables	PROJET D'INSTALLATION DE 50 000 LAMPADAIRES SOLAIRES	Externe	57 275 721 800	2 500 000 000	2 500 000 000	2 500 000 000		
	Renforcement de la pénétration des Energies renouvelables	PROGRAMME REGIONAL DE DEVELOPPEMENT DES ENERGIES RENOUVELABLES ET DE L'EFFICACITE ENERGETIQUE (PRODERE)/Volet 2)			967 671 969	483 985 985	0		
	Sous total action 2 : Renforcement de la pénétration des énergies renouvelables			121 625 721 799	12 586 916 161	0	16 894 463 510	0	19 569 077 525
TOTAL DU PROGRAMME BUDGETAIRE 2				338 958 490 109	29 574 077 805	0	81 904 734 547	0	63 058 767 579
Programme 3 : « Sécurisation de l'approvisionnement en hydrocarbures et combustibles domestiques »	Promotion recherche pétrolière et mise en place préalable à la production	PROJET DE SOUTIEN AUX NEGOCIATIONS DANS LE CADRE DES PROJETS	Externe	17 809 898 792	1 500 000 000	2 395 459 261	2 630 995 678		
	Promotion recherche pétrolière et mise en place préalable à la production	PROSPECTION PROMOTION PETROLE	Interne	300 000 000	100 000 000	100 000 000	100 000 000		
	Sous total action 1 : Promotion recherche pétrolière et mise en place des préalables à la production			18 109 898 792	1 600 000 000	0	2 495 459 261	0	2 730 995 678
	Promotion et diversification des combustibles modernes de cuisson	PROGRAMME NATIONAL BIOGAZ	Interne	5 393 000 000	500 000 000	467 455 413	506 277 809		
	Promotion et diversification des combustibles modernes de cuisson	PROGRAMME NATIONAL BIOGAZ	Externe	7 912 631 159	806 277 809	461 177 604	506 277 809		
	Sous total action 3 : Promotion et diversification des combustibles modernes de cuisson			13 305 631 159	1 306 277 809	0	928 633 017	0	1 012 555 618
TOTAL DU PROGRAMME BUDGETAIRE 3				31 415 529 952	2 906 277 809	0	3 424 092 278	0	3 743 551 296
TOTAL GENERAL				1 315 254 513 088	117 816 936 306	0	254 434 412 629	0	185 104 802 315

Tableau de budgétisation en AE-CP de l'année 2020 actualisé

Programme	Actions	Nature de dépense								Total	
		Personnel	Biens et services	Transferts courants	Investissements exécutés par l'Etat		Transferts en capital				
		CP	CP	CP	SOURCES DE FINANCEMENT	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Programme 1 : Optimisation du système d'offre d'électricité	Action 1.1 : Renforcement du système d'offre d'électricité				RESS EXT	747 671 192 525	30 136 525 162			747 671 192 525	30 136 525 162
		16 645 667	11 566 667	25 080 000 000	RESS INT			69 399 442 111	4 750 000 000	69 399 442 111	29 858 212 333
	Action 1.2 : Développement de la maîtrise de l'énergie et renforcement de l'efficacité énergétique				RESS EXT	37 390 000 000	15 304 486 042			37 390 000 000	15 304 486 042
		16 645 667	11 566 667	850 000 000	RESS INT					0	878 212 333
	Action 1.3 : Coordination et suivi du programme	16 645 667	11 566 667								28 212 333
	Sous-total Programme Budgétaire 1	49 937 000	34 700 000	25 930 000 000	0	785 061 192 525	45 441 011 204	69 399 442 111	4 750 000 000	854 460 634 636	76 205 648 204
PROGRAMME 2 : Electrification rurale et Energies renouvelables	Action 2.1 : Accès aux services électriques en milieu rural				RESS EXT	126 428 960 334	16 987 061 644			126 428 960 334	16 987 061 644
		2 161 000	9 433 333	1 400 000 000	RESS INT			96 187 000 000	8 345 000 000	96 187 000 000	9 756 594 333
	Action 2.2 : Renforcement de la pénétration des Energies renouvelables				RESS EXT	118 471 721 800	5 642 800 000			118 471 721 800	5 642 800 000
		2 161 000	9 433 333	1 023 238 280	RESS INT			15 177 000 000	2 100 000 000	15 177 000 000	3 134 832 613
	Action 2.3 : Coordination et suivi du programme	2 161 000	9 433 333							0	11 594 333
	Sous-total Programme Budgétaire 2	6 483 000	28 300 000	2 423 238 280		244 900 682 134	22 393 500 197	111 364 000 000	10 445 000 000	356 264 682 134	35 296 521 477
PROG E 3 : Sécurité	Action 3.1 : Promotion de la recherche				RESS EXT	17 809 898 792	1 500 000 000			17 809 898 792	1 500 000 000

	pétrolière et mise en place des préalables à la production	9 928 500	8 687 500	300 000 000	RESS INT			9 200 000 000	200 000 000	9 200 000 000	518 616 000
	Action 3.2 : Sécurisation de la chaîne d'approvisionnement du pays en hydrocarbures	9 928 500	8 687 500	83 207 438 192	RESS EXT RESS INT					0	0
	Action 3.3 : Promotion et diversification des combustibles modernes de cuisson	9 928 500	8 687 500		RESS EXT RESS INT	7 912 631 159	434 793 252			7 912 631 159	434 793 252
	Action 3.4 : Coordination et suivi du programme	9 928 500	8 687 500					5 393 000 000	850 000 000	5 393 000 000	868 616 000
	Sous-total Programme Budgétaire 3	39 714 000	34 750 000	83 507 438 192		25 722 529 951	1 934 793 252	14 593 000 000	1 050 000 000	40 315 529 951	86 566 695 444
Programme 4 « Pilotage, gestion et coordination administrative »	Action 4.1 : Renforcement du cadre réglementaire et de l'administration générale	230 399 724	199 351 019	400 000 000						0	829 750 743
	Action 4.2 : Renforcement de la planification et suivi-évaluation	29 703 000	88 000 000							0	117 703 000
	Action 4.3 : Appui au contrôle et à la réglementation	23 580 000	43 369 904							0	66 949 904
	Sous-total Programme Budgétaire 4	283 682 724	330 720 923	400 000 000		0	0	0	0	0	1 014 403 647
TOTAL GENERAL		379 816 724	428 470 923	112 260 676 472		1 055 684 404 610	69 769 304 653	195 356 442 111	16 245 000 000	1 251 040 846 721	199 083 268 772

VIII. Echanciers sur les ressources en AE-CP

Tableau : Echanciers sur ressources internes

LIBELLE PROJET	TYPE DE FINANCEMENT (Contrepartie ou Etat finance seul)	COUT DU PROJET	DECAISSEMENTS DEPUIS LE DEBUT DU PROJET JUSQU'AU 31 DECEMBRE 2019	EXECUTION A FIN AVRIL 2020	PREVISIONS 2021		PREVISIONS 2022		PREVISIONS 2023		PREVISIONS 2024		AINSI DE SUITE JUSQU'À LA FIN DU PROJET	
					montant AE	montant CP	montant AE	montant CP	montant AE	montant CP	montant AE	montant CP		
PROJET D'APPUI AU SECTEUR DE L'ELECTRICITE (phase 1 et 2)	Contrepartie	12 500 000 000	759 500 4 740			6 759 240 500								
PROGRAMME DE RENFORCEMENT ET DE DENSIFICATION DU RESEAU SENELEC DANS LES REGIONS	Etat finance seul	8 401 000 000	000 000 7 800	-		200 000 000								
COUVERTURE DE LA FOURNITURE ENERGETIQUE DES EVENEMENTS RELIGIEUX A CARACTERE SOCIAL	Etat finance seul	5 986 000 000	000 000 4 186	-		250 000 000								
PROJET D'ALIMENTATION ELECTRIQUE DE LA VILLE DE DAKAR (Boucle 225 kv phase 2) (LIAISONS 225 KV KOUNOUNE-PATTE D'OIE 30 KM ET KAOLACK-MBOUR)	Contrepartie	9 900 000 000	000 000 300	-		9 200 000 000								
PROJET D'INTERCONNEXION ELECTRIQUE ENTRE LE SENEGAL ET LA MAURITANIE	Contrepartie	5 450 000 000	000 000 1 250	-										
SECOND COMPACT MCA SENEGAL/ENERGIE	Contrepartie	25 000 000 000	-	-		5 000 000 000	5 000 000 000	5 000 000 000	7 000 000 000					
PROJET DE FINALISATION DES TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT DU RESEAU ELECTRIQUE DU PORT MINERALIER ET VRAQUIER DE BARGNY	Etat finance seul	750 000 000	-	-		575 000 000								
PROJET ENERGIE OMVG	Contrepartie	9 419 442 111	000 000 3 000	-		4 919 442 111								

PROGRAMME DE PROMOTION A L'ECONOMIE D'ENERGIE	Etat finance seul	6 290 000 000	999 420	2 317			750 000 000		750 000 000					
PROJET D'ELECTRIFICATION DE 177 VILLAGES PAR DES MINI CENTRALES PHOTOVOLTAIQUES SOLAIRES	Contrepartie	2 429 000 000	000 000	800	-		300 000 000		929 000 000					
CONCESSION D'ELECTRIFICATION RURALE DAGANA - PODOR - SAINT LOUIS	Etat finance seul	2 000 000 000	478 197	153	-		500 000 000		625 000 000		596 521 803			
PROGRAMME NATIONAL D'URGENCE D'ELECTRIFICATION RURALE	Etat finance seul	71 861 000 000	820 937	45 072			26 568 179 063							
CONCESSION D'ELECTRIFICATION RURALE LOUGA - LINGUERE - KEBEMER	Etat finance seul	3 200 000 000	62 000		-		500 000 000		500 000 000		2 099 938 000			
CONCESSION D'ELECTRIFICATION RURALE KAOLACK - GOSSAS- NIORO - FATICK	Contrepartie	2 610 000 000	-		-		610 000 000							
PROJET D'ELECTRIFICATION RURALE : MATAM - RANEROU-GOUDIRY	Contrepartie	2 300 000 000	-		-		1 300 000 000							
PROJET D'ELECTRIFICATION RURALE PAR VOIE SOLAIRE	Contrepartie	200 000 000	-		-		100 000 000							
PROJET D'ELECTRIFICATION RURALE DE 218 VILLAGES	Etat finance seul	7 066 000 000	261 987	3 259	-		1 106 738 013							
PROGRAMME D'ELECTRIFICATION RURALE / CONVENTION DE PARTENARIAT PPP	Etat finance seul	6 850 000 000	-		-		500 000 000		1 000 000 000		1 000 000 000		1 000 000 000	3 700 000 000
PROGRAMME ORIO : RENFORCEMENT DES STRUCTURES DE SANTE PAR VOIE SOLAIRE DANS LE BASSIN ARACHIDIER	Contrepartie	2 670 000 000	494 853	210	-		2 209 505 147							

PROGRAMME DE PROMOTION DES ENERGIES RENOUVELABLES	Etat finance seul	6 273 000 000	1 475 000 000	-		400 000 000		400 000 000						
PROGRAMME D'AUTONOMISATION EN ENERGIE SOLAIRE DES INFRASTRUCTURES ET EDIFICES PUBLICS (postes de police, postes de douane et gendarmeries)	Etat finance seul	3 605 000 000	100 000 000	-		500 000 000		750 000 000		1 000 000 000		1 255 000 000		
PROGRAMME ENERGIE DURABLE	Contrepartie	840 000 000	563 707	149		499 563 707								
PROSPECTION PROMOTION PETROLE	Etat finance seul	9 200 000 000	8 300 000 000	-		200 000 000								
PROGRAMME NATIONAL BIOGAZ	Contrepartie	5 393 000 000	112 098	2 532		950 000 000		1 060 887 902						

Tableau : Echanciers sur ressources externes

LIBELLE PROJET	TYPE DE FINANCEMENT (Emprunt ou subvention)	BAILLEUR	COUT DU PROJET	DECAISSEMENTS DEPUIS LE DEBUT DU PROJET JUSQU'AU 31 DECEMBRE 2019	DECAISSEMENTS A FIN AVRIL 2020	PREVISIONS 2021		PREVISIONS 2022		PREVISIONS 2023	
						montant AE	montant CP	montant AE	montant CP	montant AE	montant CP
PROJET D'APPUI AU SECTEUR DE L'ELECTRICITE (phase 1 et 2)	Emprunt	BANQUE MONDIALE	86 481 818 069	55 034 972 161							
PROJET D'APPUI AU SECTEUR DE L'ELECTRICITE (phase 1 et 2)	Emprunt	BEI	49 196 775 000	0	0		24 446 002 847				
PROJET D'ALIMENTATION ELECTRIQUE DE LA VILLE DE DAKAR (LIAISONS 225 KV KOUNOUNE-PATTE D'OIE 30 KM ET KAOLACK-MBOUR)	Emprunt	BID	34 642 000 000	7 877 428 365			7 586 674 781				
PROJET DE CONSTRUCTION DE LA LIGNE 225 KV PHASE 2	Emprunt	BOAD	25 179 000 000	14 495 070 809							
PROJET D'INTERCONNEXION ELECTRIQUE ENTRE LE SENEGAL ET LA MAURITANIE	Emprunt	BID	31 000 000 000	5 576 113 808			8 695 544 769				
PROJET DE PROMOTION DE L'EFFICACITE ENERGETIQUE ET DE L'ACCES A L'ENERGIE	Subvention	RFA/KFW	37 390 000 000	7 842 386 185			8 596 077 499		10 647 050 274		
PROJET D'APPUI A L'ELECTRIFICATION RURALE EN CASAMANCE (UE/BEI)	Subvention	Union Européenne/FED	8 415 928 310	5 576 113 808							

PROJET DE MISE EN PLACE D'UNE CENTRALE PHOTOVOLTAIQUE INTERCONNECTEE A LA ZONE ECONOMIQUE SPECIALE INTEGREE DE DAKAR/PROMOTION DES ENERGIES RENOUVELABLES	Subvention	RFA/KFW	23 153 000 000	18 975 553 574							
LIAISON TOBENE-KOUNOUNE ET LIAISON 225 SENDOU-KOUNOUNE	Emprunt	BID	14 020 000 000	12 202 543 576							
PROJET DE CONSTRUCTION DE LA LIGNE 225 kv KOLDA - TAMBA - ZIGUINCHOR	Emprunt	INDE	120 000 000 000	105 144 834 574							
SECOND COMPACT MCA SENEGAL/ENERGIE	Subvention	USA	275 000 000 000	136525162			58 400 000 000		75 000 000 000		130 213 474 838
PROJET D'APPUI A L'ACCES A L'ELECTRICITE (PAMACEL)	Emprunt	BAD/FAD	23 825 000 000	0	0		9 150 000 000				
PROJET DE RENFORCEMENT ET DE MODERNISATION DES RESEAUX ELECTRIQUES DE LA SENELEC EN APPUI AU DEVELOPPEMENT DES ENERGIES RENOUVELABLES ET DE L'ACCES A L'ENERGIE	Emprunt	AFD	33 880 179 050	0	0		18 872 817 050		1 933 560 000		
PROJET ENERGIE DE L'OMVG	Emprunt	BAD/FAD	35 067 624 406	10 556 369 178			12 478 632 000		7 032 623 228		
	Emprunt	BOAD	13 500 000 000	3 091 861 220	-		5 000 000 000		3 350 572 780		
	Emprunt	BM	25 536 000 000	8 969 507 682			7 028 452 960		3 024 017 358		

	Emprunt	BID	28 206 151 000	8 533 255 388	-		7 985 412 351		8 032 495 941		
	Emprunt	BEI	13 119 140 000	3 279 785 000	-		3 471 410 002		3 791 379 618		
	Emprunt	AFD	26 238 280 000	12 294 746 425			5 000 000 000		4 250 013 452		
PROJET D'ELECTRIFICATION DE 177 VILLAGES PAR DES MINI CENTRALES PHOTOVOLTAIQUES SOLAIRES	Emprunt	BID	15 125 000 000	241 487 500			6 050 000 000		5 808 512 500		
PROJET D'ELECTRIFICATION DE 177 VILLAGES PAR DES MINI CENTRALES PHOTOVOLTAIQUES SOLAIRES	Emprunt	BOAD	10 000 000 000	0	0		4 000 000 000		4 000 000 000		
PROJET D'ELECTRIFICATION DE 177 VILLAGES PAR DES MINI CENTRALES PHOTOVOLTAIQUES SOLAIRES	Subvention	Union Européenne/FED	4 214 000 000	0	0		1 685 600 000		1 685 600 000		
PROJET D'ELECTRIFICATION RURALE : MATAM - RANEROU- GOUDIRY	Subvention	Union Européenne/FED	2 300 000 000	873 419 687							
CONCESSION D'ELECTRIFICATION RURALE KAOLACK - NIORO- FATICK-GOSSAS	Subvention	KFW	4 100 101 962	1 349 166 675			1 930 914 895				
PROJET D'ELECTRIFICATION RURALE PAR VOIE SOLAIRE	Emprunt	ABU DHABI	7 150 000 000	0	0		2 860 000 000		2 860 000 000		
PROJET D'ELECTRIFICATION DE 300 VILLAGES	Emprunt	RFA/KFW	78 714 840 000	11 807 226 000			31 485 936 000		31 485 936 000		

PROGRAMME ORIO: RENFORCEMENT DES STRUCTURES DE SANTE PAR VOIE SOLAIRE DANS LE BASSIN ARACHIDIER	Subvention	PAYS BAS	1 554 000 000	85 000 000	0	125 000 000	125 000 000	125 000 000
PROJET D'INSTALLATION DE 50 000 LAMPADAIRES SOLAIRES	Emprunt	BPI FONROCHE	57 275 721 800		0	7 500 000 000	10 000 000 000	10 000 000 000
PROJET DE SOUTIEN AUX NEGOCIATIONS DANS LE CADRE DES PROJETS GAZIERS ET DE RENFORCEMENT DE CAPACITES INSTITUTIONNELLES	Emprunt	BANQUE MONDIALE	17 809 898 792	226 752 358	0	5 930 460 423	6 064 530 861	
PROGRAMME NATIONAL BIOGAZ	Subvention	Union Européenne/FED	7 912 631 159	6 480 645 307		434 793 252	611 058 802	
PROGRAMME ENERGIE DURABLE	Subvention	RFA/GTZ						

IX. Conclusion

Cette partie du DPPD présente le dispositif de suivi-évaluation à mettre en place pour suivre les progrès réalisés. Elle présente aussi les différents défis et contraintes majeures qui pourront constituer les limites objectives à l'atteinte des objectifs du secteur.

9.1. Dispositif de suivi évaluation

Le suivi du DPPD sera assuré par un Comité de pilotage de la chaîne de gouvernance « Planification, Programmation, Budgétisation et Suivi-évaluation »⁶ créé par arrêté n°016142 du 27/08/2020 et présidé par le Secrétaire général du MPE. Il composé du Secrétariat Permanent à l'énergie (SPE), du Secrétariat Permanent du Comité national des hydrocarbures (SP/CNH), du Chef de l'Unité d'Exécution et de Gestion du Comité d'orientation stratégique du Pétrole et du Gaz (GES-PETROGAZ) ; d'un représentant de la Commission de régulation du secteur de l'électricité ; des responsables de programmes budgétaires, des directeurs généraux des administrations sous tutelles. Le Comité technique, bras opérationnel du Comité de pilotage est chargé du suivi des réalisations et du niveau d'atteinte des cibles des indicateurs de résultats. Le Comité technique, présidé par le coordonnateur de la Cellule des Etudes et de la Planification (CEP) sera chargée de l'élaboration des rapports trimestriels et annuels d'avancement en collaboration (voir arrêté susmentionné). Dans ce cadre, un système de suivi-évaluation avec un outil informatisé (système d'information énergétique) a été mis en place au niveau de la Cellule des Etudes et de la Planification avec des points focaux au niveau des différentes structures chargées de la mise en œuvre des programmes. Le suivi-évaluation du présent DPPD va intégrer ce système avec la production de rapports trimestriels, semestriels et annuels sur l'état d'avancement des différents programmes.

En outre, il convient de noter que le département fait l'objet de beaucoup de sollicitations d'informations sur l'état d'avancement des objectifs du secteur. Il a également une obligation de rendre compte de ces résultats tant au niveau du Gouvernement qu'au niveau des partenaires techniques et financiers.

9.2. Défis et Contraintes

Pour faire face aux problèmes énergétiques, l'Etat en plus des multiples défis qu'il doit relever doit faire face à une série de contraintes. Des défis et contraintes majeurs interpellent le département sur l'horizon du DPPD (2020-2023). Même si l'actualisation de la politique énergétique va davantage éclairer, il n'en demeure pas vrai que la résolution de la question vitale de l'énergie constitue un préalable à l'avènement de l'émergence. Pour chaque sous-secteur, les défis et contraintes se présentent selon les secteurs.

Pour le sous-secteur de l'électricité le principal défi à relever est celui de la disponibilité de l'électricité en quantité suffisante et en qualité à un coût compétitif pour un meilleur accès à l'électricité. Elle passe par :

- La poursuite de l'optimisation du système d'offre ;

⁶ Ce comité de pilotage est chargé de (i) définir les lignes directrices de la mise en œuvre de la « chaîne PPBS » ; (ii) valider les travaux du comité technique ; (iii) veiller au respect de l'agenda de la « chaîne PPBS » ; (iv) veiller au suivi et à l'évaluation des résultats de la mise en œuvre des documents de la « chaîne PPBS » et (v) veiller à la capitalisation et aux partages des bonnes pratiques et matière de PPBS.

- L'accès universel à l'électricité ;
- La mobilisation des financements et notamment la contrepartie de l'Etat ;
- La mise niveau du réseau de transport et distribution ;
- La diversification du mix énergétique ;
- La consolidation du redressement de la SENELEC ;
- La promotion de la maîtrise de la demande ;
- L'attraction d'investissements innovants ;
- La baisse du coût.

Quant à l'électrification rurale, eu égard aux enjeux qui entourent son accélération, notamment, la cohésion sociale et le développement équilibré du pays, son principal défi est liée à la couverture de toutes les zones rurales autrement dit la réalisation de l'accès universel aux services de l'électricité. Il s'agit de façon principalement de :

- L'accélération de la mise en œuvre des concessions et des projets et programmes ;
- Le raccordement des ménages dans les localités électrifiées ;
- Le règlement définitif des écueils liés au processus de passation des marchés, aux grilles tarifaires des concessionnaires ;
- Le renforcement de la concertation entre les différents acteurs.

En ce qui concerne le sous-secteur des hydrocarbures, le renforcement des capacités de stockage, de raffinage et de distribution, pour, d'une part, assurer la sécurité de l'approvisionnement et garantir le stock de sécurité, et, d'autre part, baisser les coûts, constituent les principaux défis qu'il convient de relever, cela nécessite :

- L'achèvement des travaux de réalisation des gazoducs et l'intensification des recherches en gaz et pétrole ;
- L'augmentation des capacités de stockage (GPL et autres pp) pour atteindre l'obligation de respecter les 35 jours de stock de sécurité plus 15 jours de stock-outils ;
- L'exploitation des découvertes de pétrole et de gaz.

S'agissant du sous-secteur des combustibles domestiques, le défi consiste à assurer de manière durable l'approvisionnement des ménages urbains et ruraux en énergies de cuisson, en veillant à la préservation des ressources forestières. Pour relever ce défi cela nécessite à l'échelle du programme :

- La vulgarisation d'équipements de cuisson à économie d'énergie avec la diffusion et la vulgarisation des foyers améliorés ;
- Le développement de combustibles domestiques alternatifs.

Par ailleurs, l'efficacité énergétique constitue un levier transversal qui concerne l'ensemble des sous-secteurs. A ce titre la poursuite des initiatives en cours de réduction des factures publiques d'électricité, la promotion de l'éclairage efficace et la mise en place d'un système approprié de normes sont autant de défis qu'il convient de relever par le programme concerné. Cependant la faiblesse des moyens alloués à l'efficacité énergétique constitue une contrainte à l'atteinte des résultats.

ANNEXES :

République du Sénégal

Un peuple-un But-une Foi

Ministère du pétrole et des énergies



PROJET ANNUEL DE PERFORMANCE

PROGRAMME 1 « OPTIMISATION DU SYSTEME D'OFFRE D'ELECTRICITE »

2021-2023

I. PRESENTATION DU PROGRAMME

L'objectif visé est de renforcer l'accès à l'électricité avec une bonne qualité et une continuité de service à moindre coût, de façon durable et respectueuse de l'environnement. De façon plus spécifique, le programme ambitionne :

- d'améliorer et optimiser l'offre d'électricité ;
- de développer la maîtrise de l'énergie et de renforcer l'efficacité énergétique.

Dans le cadre, de l'année budgétaire 2020, la stratégie de mise en œuvre du programme sera principalement axée sur :

- l'augmentation de la capacité de production à 1.465 MW ;
- l'optimisation de la production d'électricité avec une diminution des pertes techniques et non technique en vue d'améliorer le rendement ;
- le renforcement et la densification du réseau Senelec dans les régions ;
- la réhabilitation et l'extension du réseau distribution ;
- la promotion de l'économie d'énergie dans l'administration et les ménages.

Pour atteindre les objectifs visés, les actions prévues au titre de l'année budgétaire 2020 seront traitées à :

- la construction de nouvelles centrales (IPP Cap des Biches 150 MW, la deuxième phase de Malicounda) et de procéder à l'extension de la centrale Contour Global 33 MW) ;
- la conversion des centrales IPP existantes pour préparer leur passage au gaz (TP, CG) ;
- l'extension et la densification des réseaux de Transport HT et de Distribution (MT et BT) au niveau des régions et de moderniser les postes de distribution ;
- l'acquisition et l'installation des compteurs à prépaiement pour 65% de la clientèle BT ainsi que de poser des Compteurs frontières au niveau de Dakar et dans les régions pour lutter contre les pertes.

Les actions à mettre en œuvre auront pour effet l'augmentation de la capacité de production en la faisant passer de 1.465 MW en 2020 à 2.201 MW en 2023. Cette augmentation sera sous-tendue par une amélioration forte du Mix énergétique prenant en compte entre autres le gaz local, l'hydroélectricité, les énergies renouvelables, le charbon, ..., à l'effet de baisser le coût de production. De même, pour faire face aux déclenchements de sources de fortes puissances et à l'intermittence due à la présence de source renouvelable dans le réseau interconnecté, une stratégie de réserve d'exploitation appropriée sera prévue et mise en œuvre dans le cadre du programme incluant une mise en automatiques des régulateurs des unités au fioul lourd, une mise en place de stockage batteries et l'utilisation d'autres réserves tournantes du système National ou international Interconnecté.

Par ailleurs, la production d'électricité se fera dans un contexte d'optimisation et d'économie. A ce titre, des actions de promotion pour la maîtrise de l'énergie et l'efficacité énergétique seront entreprises. Il s'agira notamment d'optimiser la facturation d'électricité de l'administration mais également d'améliorer les performances énergétiques des bâtiments et édifices publics. De façon opérationnelle, il sera s'agira dans ce cadre :

- à l'extension des campagnes de sensibilisation à l'économie d'énergie sur l'étendue du territoire national ;
- à l'information des usagers sur les gaspillages involontaires dans la consommation d'énergie ;
- à l'identification des usagers et à pour une campagne de promotion ciblée en mettant l'accent sur toutes les formes d'énergie que nous utilisons par l'information sur les bonnes pratiques conduisant à la maîtrise de l'énergie ;
- à la communication sur l'importance des économies d'énergie et leurs impacts sur la vie et l'environnement ;
- à l'accompagnement des collectivités locales dans l'amélioration de leurs performances énergétiques et la gestion de l'éclairage public

Les dotations budgétaires prévues dans le cadre de la mise en œuvre des actions prévues au titre de ce programme sur la période 2021-2023 sont de **270.211.456.224 Fcfa** et présentées selon la nature économique dans le tableau ci-après :

Tableau : Répartition des dotations budgétaires 2021-2023 selon la nature économique des dépenses

Nature économique	Budget en FCFA (ressources internes et financements externes)			Total
	AN 2021	An 2022	AN 2023	
Personnel	50 000 000	57 971 740	61 739 903	169 711 643
Biens et services	31 699 848	49 220 759	51 927 901	132 848 508
Transferts courants	850 000 000	931 226 969	1 048 903 021	2 830 129 990
Investissements exécutés par l'Etat RE	74 411 580 692	82 707 481 030	90 839 793 745	247 958 855 467
Investissements exécutés par l'Etat RI	5 450 000 000	4 842 364 845	5 315 916 992	15 608 281 837
Transferts en capital	675 000 000	1 352 196 336	1 484 432 443	3 511 628 779
Total général	81 468 280 540	89 940 461 679	98 802 714 005	270 211 456 224

II. PRESENTATION DU CADRE DE PERFORMANCE DU PROGRAMME

Objectifs spécifiques	Résultats attendus	Actions	Indicateurs	Mode de calcul	Méthode de collecte	Référence	Cibles			
							2020	2021	2022	2023
Renforcer l'accès à l'électricité avec une bonne qualité et une continuité de service à moindre coût, de façon durable et respectueuse de l'environnement	Système d'offre d'électricité amélioré et optimisé	Action 1.1 : Renforcement du système d'offre d'électricité	Coût variable de production du Kwh	Charges variables de production ou d'achat d'1 kwh / Energie produite ou achetée ⁷	CDP SENELC	63,63	55,59	52,81	50,17	48
			Rendement global Senelec	Ventes incluant les gains PNT / Somme de la production brute ⁸	CDP SENELC	84,50%	84,50%	85,00%	85,50%	85,81%
	Maitrise de l'énergie développé et efficacité énergétique renforcée	Action 1.5 : Développement de la maitrise de l'énergie et renforcement de l'efficacité énergétique	Economies d'énergie totale mobilisées sur les consommations finales (quantité) en GWh	Décompte	Collecte de données AEME	23,78	50,624	168,258	291,718	347,666
			Economies financières totales obtenues en FCFA	Décompte	Collecte de données AEME	2 820 000 000	5 454 736 000	18 175 827 371	31 528 558 271	37 691 375 719
	Suivi physico-financier du programme assuré	Action 1.3. Coordination et suivi du programme	Rapport trimestriel de suivi des projets	décompte	Recensement des différents rapports	ND	4	4	4	4
			Rapports trimestriels d'exécution budgétaire	décompte	Recensement des différents rapports	ND	4	4	4	4

⁷ Total des charges variables de production ou d'achat d'un kwh d'énergie électrique sur le total l'énergie produite ou achetée

⁸ Rapport entre les ventes incluant les gains PNT (perte non technique) / Somme de la production brute (auxiliaires y compris) de Senelec et les achats auprès des producteurs indépendants et des auto-producteurs pour l'énergie livrée au réseau



III. PRESENTATION DES CREDITS DU PROGRAMME

3.1- Présentation des crédits du programme par actions et par nature économique de dépense

Actions			Action 1.1 : Renforcement du système d'offre d'électricité		Action 1.2 : Développement de la maîtrise de l'énergie et renforcement de l'efficacité énergétique		Action 1.3 : Coordination et suivi du programme	Total	
Nature de dépense	Personnel	CP		16 666 667		16 666 667	16 666 667	50 000 000	
	Biens et services	CP		10 566 616		10 566 616	10 566 616	31 699 848	
	Transferts courants	CP				850 000 000		850 000 000	
	Investissements exécutés par l'Etat	SOURCES DE FINANCEMENT		RESS EXT	RESS INT	RESS EXT	RESS INT	RESS INT	0
		AE		856 990 050 916	71 035 442 111				928 025 493 027
		CP		63 907 094 650	5 450 000 000				69 357 094 650
	Transferts en capital	AE			1 935 000 000		900 000 000		2 835 000 000
		CP			375 000 000		300 000 000		675 000 000
	Total	AE		856 990 050 916	72 970 442 111	0	900 000 000	0	930 860 493 027
		CP		63 907 094 650	5 852 233 283	0	1 177 233 283	27 233 283	70 963 794 498

3.2 Evolution des crédits du programme

Nature de dépense	Année N-1 (exécution)	Année N (LFI)	Année N+1	Variation	Justification
				(N/N+1)	
Personnel	36 077 000	40 682 060	50 000 000	23%	
Biens et services	28 000 000	29 000 000	31 699 848	9%	
Transferts courants	484 000 000	572 238 280	850 000 000	49%	
Investissements exécutés par l'Etat	56 772 935 000	57 050 625 124	997 382 587 677	1648%	
<i>AE</i>			<i>928 025 493 027</i>		
<i>CP</i>	<i>56 772 935 000</i>	<i>57 050 625 124</i>	<i>69 357 094 650</i>		
Transferts en capital	2 522 000 000	2 400 000 000	3 510 000 000	46%	
<i>AE</i>			<i>2 835 000 000</i>		
<i>CP</i>	<i>2 522 000 000</i>	<i>2 400 000 000</i>	<i>675 000 000</i>		
Total	59 843 012 000	60 092 545 464	1 001 824 287 525		

3.3. Justification des dépenses par nature

a. Dépenses de personnel

Répartition des dépenses de personnel du programme par emplois et coût

Section	Ministère du pétrole et des énergies					
Programme 1	Optimisation du système d'offre d'électricité					
Catégories	Situation N		Plafonds Année N+1		Variation (N+1/N)	
	Effectifs	Montant	Effectifs	Montant	Effectifs	Montant
Catégorie A	1	8 454 000	7	34 602 000	1	
Catégorie B	2	7 992 000	2	7 992 000	0	
Catégorie C	2	7 606 000	1	2 619 000	0	
Catégorie D	2	5 238 000	2	4 787 000	0	
Catégorie E	2	6 787 000	7	34 602 000	0	
Total emplois	9	36 077 000	12	50 000 000	3	13 923 000

b. Dépenses d'investissements exécutés par l'Etat

Tableau échéancier AE associées aux CP

LIBELLE PROJET	TYPE DE FINANCEMENT (Emprunt ou subvention)	BAILLEUR	COUT DU PROJET	DECAISSEMENTS DEPUIS LE DEBUT DU PROJET JUSQU'AU 31 DECEMBRE 2019	DECAISSEMENTS A FIN AVRIL 2020	PREVISIONS 2021		PREVISIONS 2022		PREVISIONS 2023		PREVISIONS 2024	
						montant AE	montant CP	montant AE	montant CP	montant AE	montant CP	montant AE	montant CP
PROJET D'APPUI AU SECTEUR DE L'ELECTRICITE (phase 1 et 2)	Emprunt	BANQUE MONDIALE	86 481 818 069	55 034 972 161									
PROJET D'APPUI AU SECTEUR DE L'ELECTRICITE (phase 1 et 2)	Emprunt	BEI	49 196 775 000	0	0		24 446 002 847						
PROJET D'ALIMENTATION ELECTRIQUE DE LA VILLE DE DAKAR (LIAISONS 225 KV KOUNOUNE-PATTE D'OIE 30 KM ET KAOLACK-MBOUR)	Emprunt	BID	34 642 000 000	7 877 428 365			7 586 674 781						
PROJET DE CONSTRUCTION DE LA LIGNE 225 KV PHASE 2	Emprunt	BOAD	25 179 000 000	14 495 070 809									
PROJET D'INTERCONNEXION ELECTRIQUE ENTRE LE	Emprunt	BID	31 000 000 000	5 576 113 808			8 695 544 769						

SENEGAL ET LA MAURITANIE													
PROJET DE PROMOTION DE L'EFFICACITE ENERGETIQUE ET DE L'ACCES A L'ENERGIE	Subvention	RFA/KFW	37 390 000 000	7 842 386 185			8 596 077 499		10 647 050 274				
PROJET DE MISE EN PLACE D'UNE CENTRALE PHOTOVOLTAIQUE INTERCONNCTEE A LA ZONE ECONOMIQUE SPECIALE INTEGREE DE DAKAR/PROMOTION DES ENERGIES RENOUVELABLES	Subvention	RFA/KFW	23 153 000 000	18 975 553 574									
LIAISON TOBENE-KOUNOUNE ET LIAISON 225 SENDOU-KOUNOUNE	Emprunt	BID	14 020 000 000	12 202 543 576									
PROJET DE CONSTRUCTION DE LA LIGNE 225 kv KOLDA - TAMBA - ZIGUINCHOR	Emprunt	INDE	120 000 000 000	105 144 834 574									
SECOND COMPACT MCA SENEGAL/ENERGIE	Subvention	USA	275 000 000 000	136525162			58 400 000 000		75 000 000 000		130 213 474 838		

PROJET DE RENFORCEMENT ET DE MODERNISATION DES RESEAUX ELECTRIQUES DE LA SENELEC EN APPUI AU DEVELOPPEMENT DES ENERGIES RENOUVELABLES ET DE L'ACCES A L'ENERGIE	Emprunt	AFD	33 880 179 050	0	0	18 872 817 050	1 933 560 000						
PROJET ENERGIE DE L'OMVG	Emprunt	BAD/FAD	35 067 624 406	10 556 369 178		12 478 632 000	7 032 623 228						
	Emprunt	BOAD	13 500 000 000	3 091 861 220	-	5 000 000 000	3 350 572 780						
	Emprunt	BM	25 536 000 000	8 969 507 682		7 028 452 960	3 024 017 358						
	Emprunt	BID	28 206 151 000	8 533 255 388	-	7 985 412 351	8 032 495 941						
	Emprunt	BEI	13 119 140 000	3 279 785 000	-	3 471 410 002	3 791 379 618						
	Emprunt	AFD	26 238 280 000	12 294 746 425		5 000 000 000	4 250 013 452						

c. Répartition des crédits par projets et sources de financement

Sources de financement du programme par action et activité

Actions	INTITULE PROJETS	Ressources	
		BCI- ETAT	BAILLEURS
Action 1.1 : Renforcement du système d'offre d'électricité	PROJET D'APPUI AU SECTEUR DE L'ELECTRICITE (phase 1 et 2)	1 800 000 000	
	PRJET DE CONSTRUCTION DE LA BOUCLE 225 KV	200 000 000	3 000 000 000
	COUVERTURE DE LA FOURNITURE ENERGETIQUE DES EVENEMENTS RELIGIEUX A CARACTERE SOCIAL	150 000 000	
	PROJET D'ALIMENTATION ELECTRIQUE DE LA VILLE DE DAKAR (LIAISONS 225 KV KOUNOUNE-PATTE D'OIE 30 KM ET KAOLACK-MBOUR)	200 000 000	3 000 000 000
	PROJET D'INTERCONNEXION ELECTRIQUE ENTRE LE SENEGAL ET LA MAURITANIE	200 000 000	1 500 000 000
	PROJET DE PROMOTION DE L'EFFICACITE ENERGETIQUE ET DE L'ACCES A L'ENERGIE		15 304 486 042
	SECOND COMPACT MCA SENEGAL/ENERGIE	2 000 000 000	45 000 000 000
	PROJET DE FINALISATION DES TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT DU RESEAU ELECTRIQUE DU PORT MINERALIER ET VRAQUIER DE BARGNY	175 000 000	
	PROJET ENERGIE OMVG (BARRAGE DE SAMBANGALOU)	1 000 000 000	5 000 000 000
	PROJET DE RENFORCEMENT ET DE MODERNISATION DES RESEAUX ELECTRIQUES EN APPUI AU DEVELOPPEMENT DES ENERGIES RENOUEVELABLES		1 607 094 650
		Projet PATMEPS	100 000 000
Action 1.2. Développement de la maîtrise de l'énergie et renforcement de l'efficacité énergétique	Promotion de l'efficacité énergétique dans l'administration	300 000 000	
TOTAL		6 125 000 000	74 411 580 692

3.4 Présentation des structures autonomes rattachées

Action	Opérateurs sur le Programme	Transferts courants	Investissements exécutés par l'Etat	Transferts en capital	Total
Action 1.1 : Renforcement du système d'offre d'électricité	SENELEC	0	69 357 094 650	375 000 000	69 732 094 650
Action 1.2 : Développement de la maîtrise de l'énergie et renforcement de l'efficacité énergétique	AEME	850 000 000		300 000 000	1 150 000 000
TOTAL		850 000 000	69 357 094 650	675 000 000	70 882 094 650

Annexe 2 : PAP programme budgétaire 2 « Electrification rurale et énergies renouvelables »

République du Sénégal

Un peuple-un But-une Foi

Ministère du pétrole et des énergies



PROJET ANNUEL DE PERFORMANCE

PROGRAMME 2 : « ELECTRIFICATION RURALE ET ENERGIES RENOUVELABLES »

2021-2023

I. PRESENTATION DU PROGRAMME

Le programme ambitionne d'intensifier l'accès à l'électricité en milieu rural dans une perspective d'atteindre l'accès universel en 2025 avec une utilisation accrue des énergies renouvelable notamment le solaire. Dans ce cadre, les objectifs poursuivis par le programme sont :

- L'amélioration de l'accès à l'électricité en milieu rural amélioré ;
- Le renforcement de la pénétration des énergies renouvelables renforcée.

Dans le cadre, de l'année budgétaire 2021, la stratégie de mise en œuvre du programme sera principalement axée sur :

- L'intensification des projets d'électrification rurale ;
- L'harmonisation des tarifs d'électricité ;
- La promotion de l'utilisation du solaire et des autres sources énergies renouvelables dans les usages productifs et services communautaires ;
- La promotion de l'utilisation du solaire et des autres sources énergies renouvelables dans les usages productifs et services communautaires.

Le programme concentre ainsi les actions d'intensification de la couverture territoriale du pays en électricité par la réalisation de programmes et de projets d'électrification en milieu rural et périurbaine à l'effet d'augmenter et d'universaliser l'accès. Il s'agira de :

- de poursuivre la mise en œuvre des PPER des CER ;
- d'étendre l'accès à l'électricité des populations en zone rurale;
- de mettre en œuvre les préalables pour un accès universel à l'électricité.

Il s'agira de mettre en œuvre les actions en vue d'intensifier la couverture territoriale par la réalisation de programmes et de projets d'électrification tant en milieu rural qu'urbain à l'effet d'augmenter l'accès pour atteindre en 2023, un taux d'électrification urbaine de 95% et un taux d'électrification rurale de 75%.

L'intervention du programme concerne également l'intensification de la production d'énergies renouvelables dans les réseaux interconnectés et les systèmes isolés avec une utilisation plus accrue du solaire. Il s'agira de :

- l'installation de lampadaires solaires PV sur les routes et pistes rurales;
- l'installation de Chauffe-eau solaire des maternités et postes de santé communautaires ;
- l'électrification par voie solaire des pour l'éclairage public des communes rurales et des villages.

Les réalisations prévues dans le cadre de ce programme cibleront comme effet de porter à 18% à l'horizon 2023, le taux de pénétration des énergies renouvelables hors hydroélectricité dans le système électrique. Dans cette optique, des incitations pour la facilitation de l'acquisition d'équipements en énergies renouvelables seront mises en place avec un système de rachat du surplus d'énergie produite à partir de sources renouvelables.

Les dotations budgétaires prévues dans le cadre de la mise en œuvre des actions prévues au titre de ce programme sur la période 2020-2023 sont de **116.420.239.822 Fcfa** et présentées selon la nature économique dans le tableau ci-après :

Tableau : Présentation des dotations budgétaire du programme par nature économique des dépenses

Nature économique	Budget en FCFA (ressources internes et financements externes)			Total
	AN 2021	An 2022	AN 2023	
Personnel	6 500 000	7 536 326	8 026 187	22 062 513
Biens et services	26 496 131	41 140 881	43 403 630	111 040 642
Transferts courants	2 400 000 000	2 629 346 736	2 961 608 530	7 990 955 266
Investissements exécutés par l'Etat RE	22 221 069 580	28 519 917 935	31 324 173 226	82 065 160 741
Investissements exécutés par l'Etat RI	5 397 500 000	4 978 412 238	5 465 268 946	15 841 181 184
Transferts en capital	220 000 000	4 847 874 271	5 321 965 205	10 389 839 476
Total général	30 271 565 711	41 024 228 387	45 124 445 724	116 420 239 822

II. PRESENTATION DU CADRE DE PERFORMANCE DU PROGRAMME

Le tableau ci-après présente le cadre de performance du programme

Objectifs spécifiques	Résultats attendus	Actions	Indicateurs	Mode de calcul	Méthode de collecte	Référence	Cibles			
							2020	2021	2022	2023
Renforcer l'accès à l'électricité avec une bonne qualité et une continuité de service à moindre coût, de façon durable et respectueuse de l'environnement	Accès à l'électricité en milieu rural amélioré	Action 2.1 : Accès aux services électriques en milieu rural	Taux d'électrification rurale	Nombre de ménages électrifiés/n ombre total de ménages	SIE à renseigner par la CEP	53.9%	65%	70%	75%	80%
	Pénétration des énergies renouvelables renforcée	Action 2.2 : Renforcement de la pénétration des Energies renouvelables	Puissance solaire installée dans l'éclairage public	Méthode de l'ANER	Collecte de données	2,94275	13,54275	13,54275	13,54275	13,54275
			Puissance solaire installée dans les services productifs	Méthode de l'ANER	Collecte de données	0,49238	0,49238	0,49238	9,51238	18,91238
	Suivi physico-financier du programme assuré	Action 2.3. Coordination et suivi du programme	Rapport trimestriel de suivi des projets	décompte	Recensement des différents rapports	ND	4	4	4	4
			Rapports trimestriels d'exécution budgétaire	décompte	Recensement des différents rapports	ND	4	4	4	4

III. PRESENTATION DES CREDITS DU PROGRAMME

3.1- Présentation des crédits du programme par actions et par nature économique de dépense

Actions			Action 2.1 : Accès aux services électriques en milieu rural		Action 2.2 : Renforcement de la pénétration des Energies renouvelables		Action 2.3 : Coordination et suivi du programme	Total
Nature de dépense	Personnel	CP		2 166 667		2 166 667	2 166 667	6 500 000
	Biens et services	CP		8 832 044		8 832 044	8 832 044	26 496 131
	Transferts courants	CP		1 400 000 000		1 000 000 000		2 400 000 000
	Investissements exécutés par l'Etat	SOURCES DE FINANCEMENT	RESS EXT	RESS INT	RESS EXT	RESS INT		0
		AE	129 405 768 310	96 927 000 000	111 321 721 800	10 303 999 999		347 958 490 109
		CP	13 226 817 630	6 734 814 502	10 496 744 192	2 090 171 969		32 548 548 293
	Transferts en capital	AE						0
		CP				220 000 000		220 000 000
Total		AE	129 405 768 310	96 927 000 000	111 321 721 800	10 303 999 999	0	347 958 490 109
		CP	13 226 817 630	8 145 813 212	10 496 744 192	3 321 170 679	10 998 710	35 201 544 424

3.2 Evolution des crédits du programme

Nature de dépense	Année 2019 (exécution)	2020 (LFI)	2021	Variation (2021 - 2020)	Justification
Personnel			6 500 000	#DIV/0!	
Biens et services	22 000 000	40 000 000	26 496 131	-34%	
Transferts courants	2 256 000 000	2 123 238 280	2 400 000 000	13%	
Investissements exécutés par l'Etat	52 751 485 551	256 607 384 341	380 507 038 402	48%	
AE	0	242 983 490 110	347 958 490 109	43%	
<i>AE (Ressources internes)</i>	0	840 000 000	107 230 999 999		
<i>AE (Ressources externes)</i>		242 143 490 110	240 727 490 110		
CP	<i>52 751 485 551</i>	<i>13 623 894 231</i>	<i>32 548 548 293</i>	139%	
<i>CP (ressources internes)</i>	148 201 841	350 000 000	8 824 986 471		
<i>CP (ressources externes)</i>	52 603 283 710	13 273 894 231	23 723 561 822		
Transferts en capital	11 017 039 495	119 399 000 000	220 000 000	-100%	
AE	0	111 254 000 000			
CP	11 017 039 495	8 145 000 000	220 000 000		
Total	66 046 525 046	378 169 622 621	383 160 034 533		

3.3. Justification des dépenses par nature

a. Dépenses de personnel

Répartition des dépenses de personnel du programme par emplois et coût

Section	Ministère du pétrole et des énergies					
Programme 1	Optimisation du système d'offre d'électricité					
Catégories	Situation N		Plafonds Année N+1		Variation (N+1/N)	
	Effectifs	Montant	Effectifs	Montant	Effectifs	Montant
Catégorie A					0	
Catégorie B					0	
Catégorie C					0	
Catégorie D			1	6 500 000	1	6 500 000
Catégorie E					0	
Total emplois	0	0	1	6 500 000	1	6 500 000

CONCESSION D'ELECTRIFICATI ON RURALE KAOLACK -NIORO- FATICK-GOSSAS	KFW	2 396 611 710		1 349 166 675	227 424 643							
PROJET D'ELECTRIFICATI ON RURALE PAR VOIE SOLAIRE	ABU DHABI	7 150 000 000	0	0	2 860 000 000	2 860 000 000						
PROJET D'ELECTRIFICATI ON DE 300 VILLAGES	RFA/KFW	78 714 840 000	0	11 807 226 000	31 485 936 000	19 678 710 000						
PROGRAMME ORIO: RENFORCEMENT DES STRUCTURES DE SANTE PAR VOIE SOLAIRE DANS LE BASSIN ARACHIDIER	PAYS BAS	2 670 000 000	85 000 000	0	125 000 000	125 000 000	125 000 000	125 000 000	125 000 000	669 000 000		
PROJET D'INSTALLATION DE 50 000 LAMPADAIRES SOLAIRES	BPI FONROCHE	57 275 721 800		0	7 500 000 000	10 000 000 000	10 000 000 000	10 000 000 000	10 000 000 000	32 275 721 800		

c. Répartition des crédits par projets et sources de financement

Sources de financement du programme par action et activité

Actions	INTITULE DU PROJET	Ressources	
		BCI-ETAT	BAILLEURS
Action 2.1 : Accès aux services électriques en milieu rural	CONCESSION D'ELECTRIFICATION RURALE DAGANA - PODOR - SAINT LOUIS	125 000 000	
	PROGRAMME NATIONAL D'URGENCE D'ELECTRIFICATION RURALE	220 000 000	
	CONCESSION D'ELECTRIFICATION RURALE LOUGA - LINGUERE - KEBEMER	100 000 000	
	PROJET D'ELECTRIFICATION RURALE : MATAM - RANEROU- GOUDIRY	1 000 000 000	1 726 580 313
	PROJET D'ELECTRIFICATION RURALE : MATAM - RANEROU- GOUDIRY		
	CONCESSION DELECTRIFICATION RURALE KAOLACK- NIORO - FATICK - GOSSASS	1 700 000 000	820 020 392
	PROJET D'APPUI A L'ACCES A L'ELECTRICITE (PAMACEL)		2 000 000 000
	PROJET D'ELECTRIFICATION RURALE DE 218 VILLAGES	700 000 000	
	PROGRAMME D'ELECTRIFICATION RURALE / CONVENTION DE PARTENARIAT PPP	200 000 000	
	PROJET D'ELECTRIFICATION DE 300 VILLAGES		2 500 000 000
	PROJET D'APPUI A L'ELECTRIFICATION RURALE EN CASAMANCE (UE/BEI)		2 839 814 502
	PROJET D'ELECTRIFICATION RURALE PAR VOIE SOLAIRE	100 000 000	485 952 327
Action 2.2 : Renforcement de la pénétration des Energies renouvelables	PROJET D'ELECTRIFICATION DE 177 VILLAGES PAR DES MINI CENTRALES PHOTOVOLTAIQUES SOLAIRES	372 500 000	2 342 800 000
	PROJET DE MISE EN PLACE D'UNE CENTRALE PHOTOVOLTAIQUE INTERCONNECTEE A LA ZONE ECONOMIQUE SPECIALE INTEGREE DE DAKAR/PROMOTION DES ENERGIES RENOUVELABLES		5 103 944 092
	PROGRAMME ORIO: RENFORCEMENT DES STRUCTURES DE SANTE PAR VOIE SOLAIRE DANS LE BASSIN ARACHIDIER	500 000 000	550 000 000
	PROGRAMME DE PROMOTION DES ENERGIES RENOUVELABLES	0	
	PROGRAMME D'AUTONOMISATION EN ENERGIE SOLAIRE DES INFRASTRUCTURES ET EDIFICES PUBLICS (postes de police, postes de douane et gendarmeries)	250 000 000	
	PROJET D'INSTALLATION DE 50 000 LAMPADAIRES SOLAIRES		2 500 000 000
	PROGRAMME REGIONAL DE DEVELOPPEMENT DES ENERGIES RENOUVELABLES ET DE L'EFFICACITE ENERGETIQUE (PRODERE)/volet 2		1 351 957 954
PROGRAMME ENERGIE DURABLE	350 000 000		
TOTAL		5 617 500 000	22 221 069 580

3.4 Présentation des structures autonomes rattachées

Action	Opérateurs sur le Programme	Transferts courants	Transferts en capital	Total
Action 2.1 : Accès aux services électriques en milieu rural	ASER	1 400 000 000	0	1 400 000 000
Action 2.2 : Renforcement de la pénétration des Energies renouvelables	ANER	1 000 000 000	220 000 000	1 220 000 000
TOTAL		2 400 000 000	220 000 000	2 620 000 000

République du Sénégal

Un peuple-un But-une Foi

Ministère du pétrole et des énergies.



PROJET ANNUEL DE PERFORMANCE

PROGRAMME 3 : « SECURISATION DE L'APPROVISIONNEMENT EN HYDROCARBURES ET COMBUSTIBLES DOMESTIQUES

>>

2021-2023

I. PRESENTATION DU PROGRAMME

Le programme ambitionne de sécuriser les approvisionnements du pays en hydrocarbures mais également de mettre en place les préalables vers la production de pétrole et de gaz. Les objectifs visés par le programme sont :

- de réussir la production locale de pétrole et de gaz ;
- de sécuriser la chaîne d'approvisionnement du pays en hydrocarbure ;
- d'améliorer l'accès des populations aux combustibles et équipements modernes de cuisson.

Dans le cadre, de l'année budgétaire 2021, la stratégie de mise en œuvre du programme sera principalement axée sur :

- La mise en place des préalables à la transition vers la production de pétrole et de gaz ;
- La sécurisation de l'approvisionnement du pays en hydrocarbures ;
- La promotion des foyers améliorés et des biodigesteurs.

Sous ce rapport, le programme met en œuvre les actions spécifiques pour accélérer les développements en cours dans les zones de découverte afin d'aboutir rapidement aux décisions finales d'investissement (DFI) et ensuite au début de la production. Les préalables seront remplis pour passer aux phases de construction des plateformes en vue d'entamer l'exploitation et la production du pétrole pour SNE (Sangomar) et du gaz pour GTA (Grande Tortue Ahmeyin) tout en continuant la promotion du bassin sédimentaire en vue de mettre l'ensemble des blocs sous contrat. A ce titre, il s'agira :

- d'acquérir de nouvelles données sur le Bassin sédimentaire ;
- de faire un audit des données existantes et les centraliser dans un logiciel approprié ;
- de mettre en place un Système d'information et un cadastre pétrolier/gazier contenant toutes les données pétrolières ;
- de lancer des appels d'offres pour l'attribution des blocs ;
- de participer à des rencontres internationales en vue d'attirer les investisseurs ;
- d'accélérer du processus vers la production dans les zones de découverte.

Concernant la promotion des combustibles domestiques, autre volet du programme, les actions à mettre en œuvre visent à intensifier la promotion des méthodes et techniques optimales de transformation, de cuisson et de production de combustibles alternatifs (biogaz, biocharbon, etc.). Il s'agira :

- d'identifier les ménages bénéficiaires de biodigesteurs ;
- de réaliser des visites de contrôle qualité des biodigesteurs installées ;
- de poursuivre des recherches développement sur les accessoires du biodigesteurs.

Les dotations budgétaires prévues dans le cadre de la mise en œuvre des actions prévues au titre de ce programme sur la période 2020-2023 sont de **144.113.783.093 Fcfa** et présentées selon la nature économique dans le tableau ci-après :

Tableau : Présentation des dotations budgétaire selon la nature économique des dépenses

Nature économique	Budget en FCFA (ressources internes et financements externes)			Total
	AN 2021	An 2022	AN 2023	
Personnel	39 000 000	45 217 957	48 157 125	132 375 082
Biens et services	32 949 654	51 161 349	53 975 223	138 086 226
Transferts courants	40 560 681 000	44 436 705 920	50 052 024 513	135 049 411 433
Investissements exécutés par l'Etat RE	2 300 000 000	2 395 459 261	2 630 995 678	7 326 454 939
Investissements exécutés par l'Etat RI	500 000 000	461 177 604	506 277 809	1 467 455 413
Transferts en capital				0
Total général	43 432 630 654	47 389 722 091	53 291 430 348	144 113 783 093

II. PRESENTATION DU CADRE DE PERFORMANCE DU PROGRAMME

Objectifs spécifiques	Résultats attendus	Actions	Indicateurs	Mode de calcul	Méthode de collecte	Référence	Cibles			
							2020	2021	2022	2023
Assurer un approvisionnement durable en hydrocarbures de qualité et en quantité suffisante et combustibles modernes de cuisson	Production locale de pétrole et de gaz réussie	Action 3.1 : Promotion de la recherche pétrolière et mise en place des préalables à la production	Volume de gaz produit en Nm3	Variation production annuelle	analyse des rapports	1 155 000	15 000 000	15 000 000	15 000 000	1 424 500 000
			Volume de pétrole produit en baril	Variation production annuelle	analyse des rapports	0	0	0	0	13 000 000
	Chaîne d'approvisionnement du pays en hydrocarbure sécurisée	Action 3.2 : Sécurisation de la chaîne d'approvisionnement du pays en hydrocarbures	Nombre moyen de jours de stocks	Collecte de données	Données des Dépôts	35 j	35 j	35 j	35 j	35 j
	Accès des populations aux combustibles et équipements modernes de cuisson amélioré	Action 3.3 : Promotion et diversification des combustibles modernes de cuisson	Nombre de biodigesteurs installés	Comptage	Fiches de collecte	2000	2000	2000	2000	2000
			Nombre de foyers améliorés diffusés	Comptage	Fiches de collecte	250000	300000	400000	450000	500000
	Suivi physico-financier du programme assuré	Action 2.3. Coordination et suivi du programme	Rapport trimestriel de suivi des projets	décompte	Recensement des différents rapports	ND	4	4	4	4
			Rapports trimestriels d'exécution budgétaire	décompte	Recensement des différents rapports	ND	4	4	4	4

III. PRESENTATION DES CREDITS DU PROGRAMME

3.1- Présentation des crédits du programme par actions et par nature économique de dépense

Actions		Action 3.1 : Promotion de la recherche pétrolière et mise en place des préalables à la production		Action 3.2 : Sécurisation de la chaîne d'approvisionnement du pays en hydrocarbures		Action 3.3 : Promotion et diversification des combustibles modernes de cuisson		Action 3.4 : Coordination et suivi du programme		Total	
		RESS EXT	RESS INT	RESS EXT	RESS INT	RESS EXT	RESS INT	RESS EXT	RESS INT		
Nature de dépense	Personnel	CP		9 750 000		9 750 000		9 750 000	9 750 000	39 000 000	
	Biens et services	CP		6 624 033		6 624 033		6 624 033	6 624 033	26 496 131	
	Transferts courants	CP		500 000 000		40 060 681 000				40 560 681 000	
	Investissements exécutés par l'Etat	SOURCES DE FINANCEMENT		RESS EXT	RESS INT	RESS EXT	RESS INT	RESS EXT	RESS INT		0
		AE		17 809 898 792	300 000 000			7 912 631 159	5 393 000 000		31 415 529 952
		CP		1 500 000 000	100 000 000			806 277 809	500 000 000		2 906 277 809
	Transferts en capital	AE									0
CP										0	
Total		AE		17 809 898 792	300 000 000	0	0	7 912 631 159	5 393 000 000	0	31 415 529 952
		CP		1 500 000 000	616 374 033	0	40 077 055 033	806 277 809	516 374 033	16 374 033	43 532 454 940

3.2 Evolution des crédits du programme

Nature de dépense	Année 2019 (exécution)	2020 (LFI)	2021	Variation (2021 - 2020)	Justification
Personnel	21 155 000	21 155 000	39 000 000	84%	
Biens et services	29 750 000	47 500 000	26 496 131	-44%	
Transferts courants	30 560 681 000	80 560 681 000	40 560 681 000	-50%	
Investissements exécutés par l'Etat	4 770 582 406	37 333 633 503	34 321 807 761	-8%	
AE	0	25722529951	31415529952		
AE (Ressources internes)	0	0	5 693 000 000		
AE (Ressources externes)	0	25 722 529 951	25 722 529 952		
CP	4 770 582 406	11 611 103 552	2 906 277 809		
CP (ressources internes)	0	0	600 000 000		
CP (ressources externes)	4 770 582 406	11 611 103 552	2 306 277 809		
Transferts en capital	900 000 000	15 643 000 000	0	-100%	
AE	0	14 593 000 000			
CP	900 000 000	1 050 000 000			
Total	36 282 168 406	96 272 336 000	99 224 902 192		

3.3 Justification des dépenses par nature

d. Dépenses de personnel

Répartition des dépenses de personnel du programme par emplois et coût

Section	Ministère du pétrole et des énergies					
Programme 3	Sécurisation des approvisionnements du pays en hydrocarbures et combustibles domestiques					
Catégories	Situation N		Plafonds Année N+1		Variation (N+1/N)	
	Effectifs	Montant	Effectifs	Montant	Effectifs	Montant
Catégorie A	1	4 402 000	2	16 664 000	1	12 262 000
Catégorie B	5	16 823 000	5	14 930 000	0	-1 893 000
Catégorie C						
Catégorie D			1	2 619 000	1	2 619 000
Catégorie E			2	4 787 000	2	4 787 000
Total emplois	6	21 225 000	10	39 000 000	4	17 775 000

e. Dépenses d'investissements exécutés par l'Etat

Tableau échéancier AE associées aux CP

LIBELLE PROJET	BAILLEUR	COUT DU PROJET	DECAISSEMENTS DEPUIS LE DEBUT DU PROJET JUSQU'AU 31 DECEMBRE 2018	DECAISSEMENTS A FIN AOUT 2019	PREVISIONS 2021		PREVISIONS 2022	
					montant AE	montant CP	montant AE	montant CP
PROJET DE SOUTIEN AUX NEGOCIATIONS DANS LE CADRE DES PROJETS GAZIERS ET DE RENFORCEMENT DE CAPACITES INSTITUTIONNELLES	BANQUE MONDIALE	17 809 898 792	226 752 358	0	17 809 898 792	1 500 000 000		6 064 530 861
PROGRAMME NATIONAL BIOGAZ	Union Européenne/FED	7 912 631 159	3 980 645 307	2 500 000 000	7 912 631 159	806 277 809		611 058 802

f. Répartition des crédits par projets et sources de financement

Sources de financement du programme par action et activité

Actions	INTITULE DU PROJET	Ressources	
		BCI-ETAT	BAILLEURS
Action 3.1 : Promotion de la recherche pétrolière et mise en place des préalables à la production	PROJET DE SOUTIEN AUX NEGOCIATIONS DANS LE CADRE DES PROJETS GAZIERS ET DE RENFORCEMENT DE CAPACITES INSTITUTIONNELLES ET GES-PETROGAZ		1 500 000 000
Action 3.2 : Promotion et diversification des combustibles modernes de cuisson	PROGRAMME NATIONAL BIOGAZ	500 000 000	806 277 809
TOTAL		500 000 000	2 306 277 809

3.4 Présentation des structures autonomes rattachées

Action	Opérateurs sur le Programme	Transferts courants	Transferts en capital	Total
Action 3.1 : Promotion de la recherche pétrolière et mise en place des préalables à la production	PETROSEN	200 000 000	0	200 000 000
	GES-PETROGAZ	300 000 000	0	300 000 000
Action 3.2 : Sécurisation de la chaîne d'approvisionnement du pays en hydrocarbures	FSE	39 800 000 000		39 800 000 000
	SP-CNH	260 681 000		260 681 000
TOTAL		40 560 681 000	0	40 560 681 000

République du Sénégal

Un peuple-un But-une Foi

Ministère du pétrole et des énergies



PROJET ANNUEL DE PERFORMANCE

PROGRAMME 4 : « PILOTAGE, COORDINATION ET GESTION ADMINISTRATIVE



2021-2023

I. PRESENTATION DU PROGRAMME

Pour atteindre les objectifs assignés au département, il est important d'accompagner l'évolution du secteur et d'améliorer les performances de l'administration générale. Dans ce cadre, le programme « pilotage, gestion et coordination administrative » prend en charge les dimensions ayant trait au l'amélioration du dispositif légal, réglementaire et institutionnel en cohérence avec les ambitions de transparence, de sécurisation et de développement du MPE.

En outre, pour renforcer la planification, l'information et le suivi évaluation du secteur, il est primordial d'instaurer une planification intégrée du secteur de l'énergie. A ce titre, il s'agira d'une adoption d' stratégies et de modalités mais aussi de renforcer la capacité des acteurs en planification énergétique. Des plans de travail et des rapports d'activités seront produits dans le but rendre opérationnel le système de suivi évaluation du MPE. Par ailleurs, les besoins du bilan énergétique nationale seront élargies sur la base de collecte de données en y intégrant le renouvelable ainsi que l'efficacité énergétique.

Le Programme vise à assurer la performance du secteur en renforçant le système de planification, du suivi-évaluation, du contrôle et de la réglementation du MPE mais également assurer la performance de la gestion du secteur de l'énergie.

Ce programme, logé au niveau central est mis en œuvre par les structures relevant du Secrétariat général et du cabinet : l'Inspection Interne, le Secrétariat Permanent à l'Energie, la Cellule des Etudes et de la Planification, la Cellule de Passation des marchés, le Bureau de la Presse et de la Communication, la Direction de la Stratégie et de la réglementation et la Direction de l'Administration Générale et de l'Equipement.

Le programme ambitionne de « Renforcer les performances de l'administration générale ». A ce titre, il vise les objectifs ci-après :

- Le renforcement du cadre légal, réglementaire et institutionnel ;
- La fonctionnalité de la Planification unifiée et suivi-évaluation du secteur ;
- Le renforcement du Contrôle et de la réglementation.

Les dotations budgétaires prévues dans le cadre de la mise en œuvre des actions prévues au titre de ce programme sur la période 2020-2023 sont de **4.180.974.187 Fcfa** et présentées selon la nature économique dans le tableau ci-après :

Tableau : Présentation des dotations budgétaires du programme selon la nature économique des dépenses

Nature économique	Budget en FCFA (ressources internes et financements externes)			Total
	AN 2021	An 2022	AN 2023	
Personnel	283 000 000	328 120 049	349 447 852	960 567 901
Biens et services	334 000 290	518 606 520	547 129 878	1 399 736 688
Transferts courants	300 000 000	328 668 342	370 201 066	998 869 408
Total général	917 000 290	1 175 394 911	1 266 778 796	3 359 173 997

II. PRESENTATION DU CADRE DE PERFORMANCE DU PROGRAMME

Objectifs spécifiques	Résultats attendus	Actions	Indicateurs	Mode de calcul	Méthode de collecte	Référence	Cibles				
							2020	2021	2022	2023	
Renforcer les performances de l'administration générale	Contrôle et réglementation renforcés	Action 4.1 : Pilotage ministériel	Nombre de réformes finalisées	Décompte	Recensement des réformes	ND	2	2	2	2	
	Cadre légal, réglementaire et institutionnel du secteur renforcé	Action 4.2 : Régulation et réglementation	Nombre d'actes réglementaires finalisés	Décompte	Recensement des actes	ND	3	3	3	3	
	Planification unifiée et suivi-évaluation du secteur fonctionnel		Action 4.3 : Gestion et suivi évaluation	Date de dépôt du DPPD/PAP	Pointage	Vérification	ND	Septembre	Septembre	Septembre	Septembre
				Date de dépôt du RAP	Pointage	Vérification	ND	Mai N+1	Mai N+1	Mai N+1	Mai N+1
				Date de dépôt du compte administratif de l'ordonnateur	Pointage	Vérification	ND	31 décembre	31 décembre	31 décembre	31 décembre

III. PRESENTATION DES CREDITS DU PROGRAMME

3.1- Présentation des crédits du programme par actions et par nature économique de dépense

Actions	Nature de dépense								Total	
	Personnel	Biens et services	Transferts courants	Investissements exécutés par l'Etat			Transferts en capital		AE	CP
	CP	CP	CP	SOURCES DE FINANCEMENT	AE	CP	AE	CP		
Action 4.1 : Renforcement de la gestion	229 717 000	234 604 367	300 000 000						0	764 321 367
Action 4.2 : Renforcement du suivi-évaluation, de la planification et du contrôle	29 703 000	77 395 923								107 098 923
Action 4.3 : Renforcement du cadre légal, réglementaire et institutionnel	23 580 000	22 000 000								45 580 000
Total	283 000 000	334 000 290	300 000 000	0	0	0	0	0	0	917 000 290

3.2 Evolution des crédits du programme

Nature de dépense	Année 2019 (exécution)	2020 (LFI)	2021	Variation (2021 - 2020)	Justification
Personnel	280 104 980	280 104 980	283 000 000	1%	
Biens et services	401 869 904	374 119 904	334 000 290	-11%	
Transferts courants	400 000 000	400 000 000	300 000 000	-25%	
Investissements exécutés par l'Etat				0	
AE	0	0	0	0	
<i>AE (Ressources internes)</i>			0	0	
<i>AE (Ressources externes)</i>		0	0	0	
CP	0	0	0	0	
<i>CP (ressources internes)</i>			0	0	
<i>CP (ressources externes)</i>			0	0	
Transferts en capital				0	
AE			0	0	
CP			0	0	
Total	1 081 974 884	1 054 224 884	917 000 290		

3.3 Justification des dépenses par nature

g. Dépenses de personnel

Répartition des dépenses de personnel du programme par emplois et coût

Section	Ministère du Pétrole et des énergies					
Programme 4	Pilotage, gestion et coordination administrative					
Catégories	Situation N		Plafonds Année N+1		Variation (N+1/N)	
	Effectifs	Montant	Effectifs	Montant	Effectifs	Montant
Catégorie A	4	83 896 000	4	83 296 000	0	600 000
Catégorie B	27	129 383 980	27	129 301 256		82 724
Catégorie C	18	48 459 000	18	48 459 000		
Catégorie D	1	2 397 000	1	2 397 000		
Catégorie E	5	10 037 000	5	10 037 000		
Total emplois	55	283 682 724	55	283 00 000		682 724

3.4 Présentation des structures autonomes rattachées

Action	Opérateurs sur le Programme	Transferts courants	Transferts en capital	Total
Action 4.1 : Renforcement du cadre réglementaire et de l'administration générale	SECRETARIAT PERMANENT A L'ENERGIE	300 000 000		300 000 000

FORMATION SUR LE BUDGET-PROGRAMME

[Sous-titre du document]

**Bayes Issakha SOW, Expert en suivi-évaluation et
en finances publiques**

I. Introduction

Comme énoncé dans les termes de références de la mission portant élaboration du Document de Programmation Pluriannuelle des Dépenses (DPPD 2021-2023) du Ministère du Pétrole et des Energies (MPE), en plus de l'élaboration du document précité, la mission devra permettre de renforcer les capacités du MPE et d'autres acteurs pertinents sur la programmation budgétaire.

L'objectif de cette mise à niveau sur le processus de programmation et de budgétisation selon l'approche budget-programme s'inscrit dans le cadre de l'accompagnement technique du programme PED de la GIZ au MPE dont un des indicateurs clés est : 80 % des mesures en rapport avec les énergies renouvelables (ENR) et l'efficacité énergétique (EE) de la stratégie sectorielle nationale sont inscrites dans la planification des finances publiques orientées vers les résultats.

C'est dans ce cadre qu'il a été opté, au-delà de l'accompagnement, de faire du *learning by doing* pour sensibiliser les points focaux et autres acteurs pertinents du MPE sur les aspects clés du budget-programme. A ce titre, une étape préliminaire de mise à niveau sur les soubassements juridiques et la méthode de budgétisation dans l'approche budget-programme notamment la méthode AE-CP ont été abordé lors des différentes rencontres. En plus, une séance globale de formation a été spécialement organisée le 15 septembre 2020 en prélude de la validation du DPPD 2021-2026 par les acteurs. Cependant, dans le contexte de pandémie déclarée du COVID-19, et compte tenu de l'urgence sanitaire et des mesures spécifiques interdisant tout rassemblement et instituant le principe de distanciation sociale, les séances de travail et atelier de validation périodiques ont été organisés selon des modalités spécifiques notamment par visioconférence.

II. Déroulement des séances de formation

La formation a démarré dès la validation de la note méthodologique de la mission avec les directeurs et le SG et a traversé tout l'exercice et le processus de programmation avec les acteurs. Ainsi, des séances de travail thématiques ont été organisées avec les équipes des différentes directions opérationnelles (Direction de l'électricité, direction des hydrocarbures) et support (DAGE, Direction de la stratégie et de la réglementation, CEP). En prélude à ces différentes séances de travail, des étapes de mise à niveau ont été réalisées pour améliorer la compréhension des acteurs mais également de faciliter la budgétisation avec les différents responsables de programmes, acteurs nodaux, du processus de planification, de mise en œuvre et de suivi de l'exécution budgétaire. Le tableau ci-après présente le nombre de participants par structure du MPE.

Tableau : Nombre de participants par structure

Structure du MPE	Nombre de participants
Direction des Hydrocarbures	1
Direction de l'Electricité	2
AEME	1
ANER	1
ASER	2
SENELC	3
Cellule d'études de Planification	4
SG	2
DAGE	2
Direction de la Stratégie et de la réglementation	2
Total	20

L'introduction de la séance de validation du DPPD 2021-2023 en date du 15 septembre 2020 par visioconférence, a été l'occasion pour le consultant de profiter de la tribune élargie (la présence de l'ensemble des acteurs du MPE) pour faire une formation globale sur le budget-programme avec l'ensemble des acteurs et points focaux budgétaires du MPE. A ce titre, étaient présents une trentaine de participants notamment venant du secteur de l'électricité composé du Directeur de l'électricité (responsable du programme 1 et 2), de ses assistants responsables d'actions, de la Senelec, de l'AEME, de l'ANER, de l'ASER. Etaient également présent les membres de la DAGE, de la CEP, de la DSR et du Directeur des hydrocarbures

Avant de présenter le thème sur la budgétisation en approche budget-programme, le consultant a demandé aux participants de se présenter. A la suite, en rappelant les TDR et l'importance de la séance de mise à niveau, le consultant a décliné les objectifs de la séance de mise à niveau. Ces objectifs portés essentiellement sur :

- une meilleure compréhension du contexte de la réforme des finances publiques dans la zone UEMOA transposée par la LOLF 2011 modifiée par la LOLF 2016 au Sénégal ;
- une meilleure compréhension du cadrage global de la chaîne Planification, Programmation, Budgétisation et Suivi-évaluation (PPBS) et son articulation entre le niveau national et le niveau sectoriel ;
- une présentation de l'application pratique de la chaîne PPBS au niveau du MPE ;
- une meilleure compréhension des fondements juridiques du budget-programme ;
- une meilleure compréhension du processus d'élaboration du budget dans l'approche budget-programme ;
- une meilleure compréhension de la budgétisation selon la méthode AE/CP.

Dès l'entame, le consultant a rappelé le principe du cadre harmonisé des finances publiques de l'AEMOA et sa transposition au Sénégal par la loi organique n° 2011-15 du 08 juillet 2011 modifiée par la loi organique n°2016-34 du 23 décembre 2016 relative à la loi des finances. Cette loi entrée en vigueur le 1er janvier 2020 introduit une réforme en profondeur du dispositif budgétaire du pays avec un changement de paradigme : un budget qui s'adosse désormais sur une logique de gestion axée sur les résultats (GAR), sur la performance avec budget dit de programme, construit à partir des politiques publiques, décomposées en programmes (objectifs précis) dont l'atteinte est mesurée par des indicateurs de performance (article 12 de la LOLF).

Par la suite, le soubassement du DPPD au niveau sectoriel a été explicité. A ce titre, étant donné que le projet de loi de finances de l'année à venir est élaboré par référence à une programmation pluriannuelle à travers le document de programmation budgétaire et économique pluriannuelle (DPBEP) et le document ministériel de programmation pluriannuelle des dépenses (DPPD) qui sont annexés au projet de loi des finances. Certains concepts ont été expliqués. Il s'agit notamment :

- du DPBEP couvre une période minimale de trois ans, propose une vision globale et synthétique de l'évolution à moyen terme des grandes composantes du budget (cadrage macro-économique) et constitue le support du débat d'orientation budgétaire (DOB), *art 52 LOLF*
- du DPPD, cohérent avec le DPBEP, prévoit, sur trois ans, l'évolution des crédits et des résultats attendus sur chaque programme, en fonction des objectifs poursuivis par le département, *art 53 LOLF*
- du programme « regroupe les crédits destinés à mettre en œuvre une action, ou un ensemble cohérent d'actions, représentatif d'une politique publique clairement définie, dans une perspective de moyen terme », *art 12 LOLF*

Avec une meilleure compréhension des fondements juridique et institutionnel de la réforme des finances publiques, la prochaine étape a été l'occasion de présenter le processus d'élaboration du budget programme avec les acteurs. Ce processus suit quatre phases que sont :

- la revue de l'exécution physique et budgétaire n-1 ;
- l'élaboration des projets de dépenses sur 3 ans en répartition de l'enveloppe indicative ;
- le Dialogue de gestion dans le cadre d'un cadrage et d'une conférence budgétaire ;
- l'élaboration du DPPD et des PAP.

Après une séance de questions-réponses, l'étape de budgétisation en AE-CP, innovation majeure de la réforme, est entamée. Il convient de noter que le budget-programme représente une conjonction entre la stratégie sectorielle et le budget du département et que la mise en œuvre des programmes requiert une vue qui excède l'horizon annuel alors que le budget est annuel. Ainsi pour une réconciliation entre 1) le principe d'annualité budgétaire et 2) la conduite d'une politique budgétaire à moyen terme pour l'ensemble des finances publiques, la LOLF a introduit le principe d'Autorisation d'engagement (AE) et de Crédit de paiement (CP).

Des illustrations dans le cadre de la budgétisation selon la méthode AE/CP ont été présentées et ont permis l'ouverture d'échanges avec les acteurs clôturant ainsi la formation.

III. Satisfaction et clôture

A la fin de la formation, un fiche d'évaluation rapide a été envoyée aux participants pour recueillir leurs appréciations sur l'ensemble de la formation. Cette fiche regroupée 9 items que sont :

- Les objectifs de l'intervention étaient clairs et précis ;
- Les objectifs correspondaient à vos attentes ;

- Le contenu de la formation est adapté à vos besoins ;
- Je peux appliquer directement le contenu à mon travail en tant que point focal budget ;
- A la suite de cette formation, je comprends mieux le budget-programme ;
- La formation vous a permis de mieux cerner les contours de la méthode de budgétisation en approche budget-programme ;
- La formation vous a permis de mieux comprendre la budgétisation en approche budget-programme (DPPD et PAP) ;
- La formation vous a permis de mieux comprendre la budgétisation AE-CP ;
- A la suite de cette formation, je suis capable de faire une budgétisation AE-CP.

Pour chaque item, une appréciation est demandée sur une échelle de 1 à 5 la grille d'appréciation est présentée comme suit :

Très satisfait	Satisfait	Modérément satisfait	Modérément insatisfait	Insatisfait
5	4	3	2	1

Sur une vingtaine de fiches envoyées, seules 11 ont été renseignées et retournées. Des résultats de l'analyse des données, il ressort :

- Sur la clarté et la précision des objectifs de l'intervention étaient clairs et précis, les répondants sont globalement satisfaits. En effet, 82% d'entre eux se déclarent satisfait et 18% très satisfait ;
- La correspondance entre les objectifs de la formation à les attentes des participants, les répondants affirment être satisfaits ;
- L'adaptabilité ente le contenu de la formation et les besoins des participants. Les répondants se déclarent satisfaits avec 18% qui affirme être très satisfait ;
- Je peux appliquer directement le contenu à mon travail en tant que point focal budget. Répondant à cette affirmation, 82% se déclarent satisfaits et 18% très satisfait ;
- A la suite de cette formation, je comprends mieux le budget-programme. En réponse à cette question, les participants se déclarent satisfaits ;
- La formation vous a permis de mieux cerner les contours de la méthode de budgétisation en approche budget-programme. Pour cette question, 9% se déclarent très satisfait, 82% satisfait et 9% modérément satisfait.
- La formation vous a permis de mieux comprendre la budgétisation en approche budget-programme (DPPD et PAP). S'agissant de cet item, 27% des répondants se déclare très satisfait et 55% satisfait contre 18% modérément satisfait ; ;
- La formation vous a permis de mieux comprendre la budgétisation AE-CP. Des réponses des répondants, 9% affirme être très satisfait et 82% satisfait contre 9% qui se déclare modérément satisfait ;
- A la suite de cette formation, je suis capable de faire une budgétisation AE-CP. Pour cette question, la totalité des répondants se déclare satisfait.

Les participants ont apprécié globalement la formation et son animation notamment du fait de l'alternance cours théorique et pratiques avec des exemples dans la pratiques des acteurs du MPE. De façon globale, les participants sont satisfaits de la formation et de son contenu. Comme en atteste l'affirmation de certains participants :

- *Une meilleure prise en charge du dialogue de gestion*
- *Une maîtrise du sujet par le formateur et une bonne restitution*
- *Une acquisition d'une meilleure approche de la technique d'élaboration du budget programme*
- *Les points développés ont été clairs et bien expliqués. Les échanges ont été très utiles*

- *La formation est satisfaisante en général et a permis de comprendre les bases du budget programme. Toutefois, il y'a nécessité d'approfondir certains aspects et de passer à l'application afin de mieux cerner tous les contours de la méthode.*

En conclusion, il convient de noter selon les réponses reçus (11/20) très représentatifs de l'échantillon, la totalité de participants suivant leur position confirme l'utilité de la formation sur l'amélioration de travail dans la budgétisation notamment sur les conditions-cadres propices aux développement des Energies renouvelables et à l'efficacité énergétique. En effet, cette mise à niveau a permis, selon eux, de mieux prendre en compte les investissements en matière de ENR et EE dans la budgétisation.

Après le mot de remerciement du CEP et du Directeur de l'électricité, la séance de formation s'est terminée pour donner place à la validation du DPPD 2021-2023.

IV. Annexes

FICHE D'EVALUATION RAPIDE DE LA MISE A NIVEAU SUR LE BUDGET-PROGRAMME

Titre de la formation	Mise à niveau sur le budget-programme	Date (jj/mm/aa)	/.../...../...../
Intervenant	Baye Issakha SOW	Lieu	En ligne par visioconférence

Veillez, pour chaque item, indiquer votre niveau de satisfaction

Très satisfait	Satisfait	Modérément satisfait	Modérément insatisfait	Insatisfait
5	4	3	2	1

Appréciation de la formation

Item	Contenu	Notation				
		5	4	3	2	1
I1	Les objectifs de l'intervention étaient clairs et précis					
I2	Les objectifs correspondaient à vos attentes					
I4	Le contenu de la formation est adapté à vos besoins					
I5	Je peux appliquer directement le contenu à mon travail en tant que point focaux budget					
I6	A la suite de cette formation, je comprends mieux le budget-programme					
I7	La formation vous a permis de mieux cerner les contours de la méthode de budgétisation en approche budget-programme					
I8	La formation vous a permis de mieux comprendre la budgétisation en approche budget-programme (DPPD et PAP)					
I9	La formation vous a permis de mieux comprendre la budgétisation AE-CP					
I10	A la suite de cette formation, je suis capable de faire une budgétisation AE-CP					

Votre appréciation globale

Signature

Structure	Nom et prénom	Fonction

Annexe 6 : Mesures en rapport avec les ENR et EE de la LPDSE 2019-2023 inscrites dans le DPPD 2021-2023

Résumé sur les mesures en rapport avec les ENR et EE de la LPDSE 2019-2023 inscrites dans le DPPD 2021-2023

1. Enoncé des mesures de la LPDSE 2019-2023

La LPDSE 2019-2023 a prévu d'importantes mesures en rapport avec la promotion des énergies renouvelables et avec le développement de la maîtrise de l'énergie et de l'efficacité énergétique. Au titre de ces mesures, il s'agit :

1. Pour la promotion des énergies renouvelables, de cinq (5) mesures que sont
 - l'intensification de la production d'énergies renouvelables dans les réseaux interconnectés tout en veillant à mitiger les risques d'intermittence ainsi que dans les systèmes isolés (hors réseaux) ; mettre un accent particulier sur la biomasse pour la production d'électricité (résidus agricoles, ordures ménagères, plantes aquatiques, etc.) ;
 - le développement et pérennisation de l'éclairage public solaire en rapport avec les collectivités locales ;
 - l'accompagnement du développement des énergies renouvelables par la mise en place d'incitations pour la facilitation de l'acquisition d'équipements en énergies renouvelables ;
 - l'utilisation plus accrue du solaire dans le développement de services productifs (agriculture, élevage, artisanat, etc.) et l'électrification des structures communautaires (école, santé, ...) en zone rurale ainsi que la diffusion de chauffe-eau solaire ;
 - la mise en place d'un dispositif de promotion et de contrôle qualité des équipements en énergie renouvelable.

2. Pour le développement de la maîtrise de l'énergie et de l'efficacité énergétique, cinq mesures également que sont :
 - la promotion de l'utilisation des équipements efficaces et mise en place de l'infrastructure pour le contrôle qualité des équipements en vue de leur labellisation ;
 - la réduction de la facture d'électricité de l'Etat dans les dépenses publiques ;
 - la mise en œuvre d'un programme de sensibilisation et d'information sur la maîtrise et l'efficacité énergétique ;
 - l'accompagnement des collectivités territoriales dans l'amélioration des performances énergétique et la gestion de l'éclairage public ;
 - l'amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments dans les nouvelles constructions et dans les rénovations majeures.

2. Mesures intégrées dans le DPPD 2020-2023

2.1. En matière d'énergie renouvelable

L'Etat a pris l'option d'une transition énergétique dans le cadre du PSE. A ce titre, il s'agira de porter à 18% à l'horizon 2023 le taux de pénétration des énergies renouvelables hors hydroélectricité dans le système électrique. Cette option est prise en charge, de façon spécifique, dans le cadre du DPPD 2020-2023 par l'augmentation de la puissance solaire installée dans l'éclairage public de 2,55 en 2019 à 3,75 MWc en 2023. De même, la puissance solaire installée dans les services productifs sera portée à 9,40 en 2023 contre 0,47 MWc. A ce titre, l'intervention du MPE dans le cadre du DPPD concerne l'intensification de la production d'énergies renouvelables dans les réseaux interconnectés et les systèmes isolés avec une utilisation plus accrue du solaire. Il s'agira :

- de l'installation de lampadaires solaires PV sur les routes et pistes rurales, avec la mise en œuvre du projet 50.000 lampadaires solaires financés par l'Etat ;
- de l'installation de Chauffe-eau solaire des maternités et postes de santé communautaires ainsi l'installation de mini-centrales solaires, en autoconsommation, dans les hôpitaux et structures publiques avec le projet ;
- L'électrification par voie solaire des pour l'éclairage public des communes rurales et des villages avec le projet « électrification rurale par voie solaire » ;

En plus, le volet incitation et sensibilisation est pris en compte par le projet « promotion des énergie renouvelable » financé par le BIC.

En définitive, il faut noter que l'essentiel des mesures prises dans la PDSE 2019-2023 sont effectivement intégrées dans le DPPD 2020-2023. En effet, sur les 5 mesures prises, 4 sont intégrées dans le DPPD soit un taux de 80%. Seule la mesure concernant la mise en place d'un dispositif de promotion et de contrôle qualité des équipements en énergie renouvelable n'est pas pris en compte du fait de quelques contraintes liées à sa mise en œuvre.

2.2. En matière d'efficacité énergétique

Les pouvoirs publics se sont résolument orientés vers le développement de la maîtrise de l'énergie et de l'efficacité énergétique au regard des engagements communautaires et internationaux en la matière. A ce titre, l'intervention se fera en amont avec le projet de promotion de l'efficacité énergétique et de l'accès à l'énergie mis en œuvre par la Senelec pour que la production d'électricité se fasse dans un contexte d'optimisation et d'économie.

De plus, le développement de la conscience de maîtrise de l'énergie sera favorisé par des actions soutenues de communication et de sensibilisation. Il s'agira notamment d'optimiser la facturation d'électricité de l'administration mais également d'améliorer les performances énergétiques des bâtiments et édifices publics. Dans ce cadre, le DPPD les actions prévues dans le DPPD ciblent :

- des campagnes de sensibilisation à l'économie d'énergie sur l'étendue du territoire national ;
- l'information des usagers sur les gaspillages involontaires dans la consommation d'énergie ;
- l'identification des usagers par une campagne de promotion ciblée en mettant l'accent sur toutes les formes d'énergie que nous utilisons par l'information sur les bonnes pratiques conduisant à la maîtrise de l'énergie ;
- la communication sur l'importance des économies d'énergie et leurs impacts sur la vie et l'environnement ;
- l'accompagnement des collectivités locales dans l'amélioration de leurs performances énergétiques et la gestion de l'éclairage public.

Ces différentes mesures sont mises en œuvre à travers le programme de promotion à l'économie d'énergie ainsi que le projet de suivi et d'analyse de la facture d'électricité de l'Administration (SARDEL).

En plus, la mise en place de l'infrastructure pour le contrôle qualité des équipements en vue de leur labellisation est en cours avec le partenariat avec la CERER.

Au total, il importe de souligner que plus de 90% des mesures de la LPDSE 2019-2023 sont intégrées dans le DPPD 2020-2023. Toutefois, concernant la mesure ayant trait à l'amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments dans les nouvelles constructions et dans les rénovations majeures son intégration demande une concertation avec d'autres départements et secteurs tels que l'urbanisme.

Sous secteur	Mesures e la LPDSE 2019-2023	Mesures intégrées dans le DPPD 2020-2023	Observations
Energies renouvelables	Intensification de la production d'énergies renouvelables dans les réseaux interconnectés tout en veillant à mitiger les risques d'intermittence ainsi que dans les systèmes isolés (hors réseaux) ; mettre un accent particulier sur la biomasse pour la production d'électricité (résidus agricoles, ordures ménagères, plantes aquatiques, etc.)	<p>Intensification de la production d'énergies renouvelables dans les réseaux interconnectés et le hors réseau :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Projet d'électrification de 177 villages par des mini centrales photovoltaïques solaires • Projet d'électrification rurale par voie solaire • Projet de renforcement et de modernisation des réseaux électriques de la Senelec en appui au développement des énergies renouvelables et de l'accès à l'énergie • Projet d'électrification de 300 villages • Projet de mise en place d'une centrale photovoltaïque interconnectée à la zone économique spéciale intégrée de Dakar/promotion des énergies renouvelables • Projet d'électrification rurale par voie solaire • Concession d'électrification rurale par ENR (Matam, Ranérou, Goudiry) 	
	Développement et pérennisation de l'éclairage public solaire en rapport avec les collectivités locales	<ul style="list-style-type: none"> • Installation de lampadaires solaires PV sur les routes et pistes rurales, avec la mise en œuvre du projet 50.000 lampadaires solaires financés par l'Etat 	

		<ul style="list-style-type: none"> • Programme d'autonomisation en énergie solaire des infrastructures et édifices publics (postes de police, postes de douane et gendarmeries) 	
	Accompagnement du développement des énergies renouvelables par la mise en place d'incitations pour la facilitation de l'acquisition d'équipements en énergies renouvelables	<ul style="list-style-type: none"> • Programme d'incitation et de sensibilisation mis en œuvre par le projet « Promotion des énergie renouvelable » financé par le BIC • Favoriser la distribution privée de systèmes photovoltaïques individuels (SPI) et Etablir un cadre favorable pour l'électrification rurale par miniréseau (MCC) 	
	Utilisation plus accrue du solaire dans le développement de services productifs (agriculture, élevage, artisanat, etc.) et l'électrification des structures communautaires (école, santé, .) en zone rurale ainsi que la diffusion de chauffe-eau solaire	<ul style="list-style-type: none"> • Installation de Chauffe-eau solaire des maternités et postes de santé communautaires ainsi l'installation de mini-centrales solaires, en autoconsommation, dans les hôpitaux et structures publiques avec le projet ORIO • Programme Energie durable (GIZ) 	
	Mise en place d'un dispositif de promotion et de contrôle qualité des équipements en énergie renouvelable.		
Efficacité énergétique	Promotion de l'utilisation des équipements efficaces et mise en place de l'infrastructure pour le contrôle qualité des équipements en vue de leur labellisation	Mise en place de l'infrastructure pour le contrôle qualité des équipements en vue de leur labellisation est en cours avec le partenariat avec la CERER (Programme de promotion de l'efficacité énergétique / BCI)	
	Réduction de la facture d'électricité de l'Etat dans les dépenses publiques	Economie d'énergie par la mise en œuvre du projet de suivi et d'analyse de la facture	

		d'électricité de l'Administration (SARDEL : Programme de promotion de l'efficacité énergétique / BCI)	
	Mise en œuvre d'un programme de sensibilisation et d'information sur la maîtrise et l'efficacité énergétique	Campagnes de sensibilisation à l'économie d'énergie sur l'étendue du territoire national Information des usagers sur les gaspillages involontaires dans la consommation d'énergie (Programme de promotion de l'efficacité énergétique / BCI)	
	Accompagnement des collectivités territoriales dans l'amélioration des performances énergétique et la gestion de l'éclairage public	Accompagnement des collectivités locales dans l'amélioration de leurs performances énergétiques et la gestion de l'éclairage public (Programme de promotion de l'efficacité énergétique/ BCI)	
	Amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments dans les nouvelles constructions et dans les rénovations majeures		
	Promotion de l'efficacité énergétique dans la production d'énergie	Projet de renforcement et de modernisation des réseaux électriques de la Senelec en appui au développement des énergies renouvelables et de l'accès à l'énergie / KFW	